



RAPPORT ANNUEL 2016

Sur le prix et la qualité du
service de collecte et de gestion
des déchets



SYNDICAT MIXTE DE THANN CERNAY

2 rue des Genêts – Aspach-le-Haut

68700 ASPACH-MICHELBACH

Tél : 03 89 75 29 05

Courriel : contact@smtc68.fr



SOMMAIRE

I. LA GESTION DES DECHETS	3
1. Introduction	3
2. Présentation générale	4
3. Organisation du Syndicat Mixte	6
4. Organisation des collectes	6
5. État des lieux des flux et des performances pour l'année 2016	14
6. Faits marquants de l'exercice 2016	15
7. Orientations pour l'avenir	16
II. INDICATEURS TECHNIQUES	17
1. Synthèse de la production de DMA depuis 2010	17
2. Collectes sélectives des emballages des ménages	18
3. Collectes des ordures ménagères et assimilés	26
4. Actions de sensibilisation et de prévention	28
5. Collecte des déchets ne provenant pas des ménages	30
6. Traitement	31
7. Taux de valorisation des déchets	33
III. INDICATEURS FINANCIERS 2016	35
1. Dépenses de fonctionnement	35
2. Recettes de fonctionnement	37
CONCLUSION	39

Liste des abréviations

ADEME : Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie	EMR : Emballages Ménagers Recyclables
ADMD : Agence Départementale pour la Maîtrise des Déchets	MEF : Maison de l'Emploi et de la Formation
ADT : Ambassadeurs Du Tri	OMA : Ordures Ménagères et Assimilées
AV : Apport Volontaire	OMR : Ordures Ménagères Résiduelles
C1 : collecte hebdomadaire	PAM : Petits Appareils en Mélange
C0,5 : collecte toutes les 2 semaines	PAP : Porte-à-Porte
CCTC : Communauté de Communes de Thann Cernay	PAV : Point d'Apport Volontaire
CCVDS : Com. Com. de la Vallée de la Doller et du Soultzbach	PET : Polyéthylène Téréphtalate
CG68 : Conseil Départemental du Haut-Rhin	PEHD : Polyéthylène Haute Densité
CODEC : Contrat d'Objectifs Déchets et Economie Circulaire	PCC : Papiers – Cartons Complexés (ex : briques de lait)
CS : Collecte Sélective	PCNC : Papiers – Cartons Non Complexés
CSR : Combustibles Solides de Récupération	REP : Responsabilité Elargie du Producteur
DASRI : Déchet d'Activité de Soins à Risque Infectieux	RSOM : Recyclables Secs des Ordures Ménagères
DD : Développement Durable	SM4 : Syndicat Mixte vocation Multiple pour le traitement des déchets ménagers du secteur 4 du Haut-Rhin
DDS : Déchets Diffus Spécifiques	SMTC : Syndicat Mixte Thann Cernay
DEEE : Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques	TECV : Transition Energétique pour la Croissance Verte
DMA : Déchets Ménagers et Assimilés	TZDZG : Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage
ELA : Emballages pour Liquides Alimentaires	VGO : Valorisation Garantie Opérateur

I. LA GESTION DES DECHETS

1. INTRODUCTION

En 1990, les SIVOM de Cernay et de Thann ont créé le Syndicat Intercommunal à Vocation Unique de Thann - Cernay dont la mission était la construction et la gestion de la déchetterie commune aux deux syndicats. Pour ce faire, le site d'Aspach-le-Haut a été la conjugaison du choix judicieux d'un site à la limite de ces deux collectivités et constituait la plate-forme idéale en matière de traitement des déchets.

À l'origine le SIVU regroupait 13 communes, depuis 6 autres ont rejoint le syndicat. En 2011, du fait du transfert de compétence et de sa composition, il a été transformé en Syndicat Mixte de Thann - Cernay.

Dès 2010, le SMTC met en place une collecte des biodéchets sur son territoire. Couplée à la collecte sélective du papier, du carton et des emballages ménagers, cette nouvelle collecte permet de détourner toujours plus de déchets de l'incinération.

En 2012, dans cette optique de valorisation de la matière et de diminution du volume d'ordures ménagères, le SMTC devient l'une des premières collectivités de France à expérimenter l'extension des consignes de tri à tous les emballages plastiques. Dès lors, sur le territoire, « tous les emballages se trient ».

En 2014, le label « Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage » vient récompenser et soutenir près de 10 ans d'innovation en matière de réduction, de gestion et de collecte des déchets sur le territoire.



2. PRESENTATION GENERALE

Coordonnées

Nom :	Syndicat Mixte de Thann Cernay (SMTC)
Adresse :	2 rue des genêts, 68700 Aspach-Michelbach
Téléphone :	03 89 75 29 05
Email :	contact@smtc68.fr
Site internet :	smtc68.fr

Compétences et composition du syndicat

Statut :	SYNDICAT MIXTE
Compétences déchets :	GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES <ul style="list-style-type: none">✓ Collecte des ordures ménagères et assimilés✓ Collecte des biodéchets✓ Maintenance des bacs OMr et bio✓ Collecte et tri des emballages recyclables✓ Gestion des déchetteries d'Aspach-le-Haut et de Willer-sur-Thur✓ Communication et sensibilisation à la prévention et la réduction des déchets

Caractéristiques des adhérents :	18 communes¹, comprenant les Communautés de Communes :
	☛ de Thann – Cernay (38 420 hab.) – CCTC
	✓ Aspach-le-Bas (1 342 hab.)
	✓ Aspach-Michelbach (1 876 hab.)
	✓ Cernay (11 644 hab.)
	✓ Bitschwiller-lès-Thann (2 040 hab.)
	✓ Bourbach-le-Bas (614 hab.)
	✓ Bourbach-le-Haut (426 hab.)
	✓ Leimbach (857 hab.)
	✓ Rammersmatt (218 hab.)
	✓ Roderen (917 hab.)
	✓ Schweighouse/Thann (745 hab.)
	✓ Steinbach (1 391 hab.)
	✓ Thann (8 102 hab.)
	✓ Uffholtz (1 608 hab.)
	✓ Vieux-Thann (2 964 hab.)
	✓ Wattwiller (1 771 hab.)
	✓ Willer-sur-Thur (1 905 hab.)
	☛ de la Vallée de la Doller et du Soultzbach² - CCVDS
	✓ Burnhaupt-le-Bas (1 874 hab.)
	✓ Burnhaupt-le-Haut (1 721 hab.)

¹ Depuis la fusion des communes d'Aspach-le-Haut et de Michelbach au 1er janvier 2016 ; 19 communes précédemment.

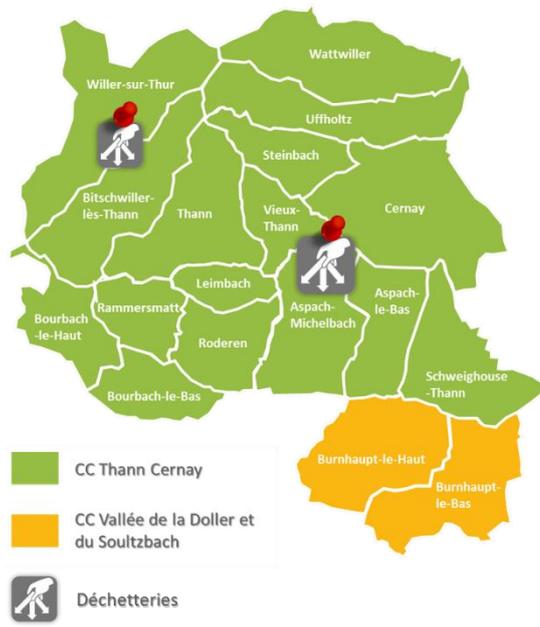
² Seuls Burnhaupt-le-Bas et Burnhaupt-le-Haut



Caractéristiques principales du territoire

18 communes
182,2 km²
196,4 hab/km²

THANN - CERNAY
 syndicat mixte

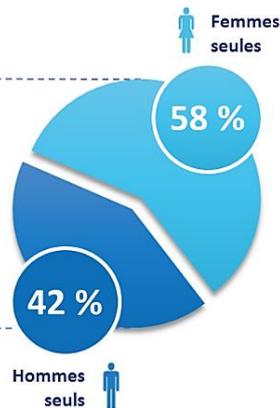
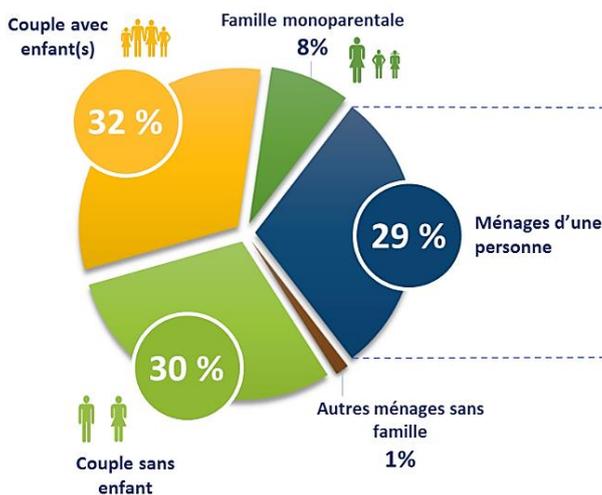
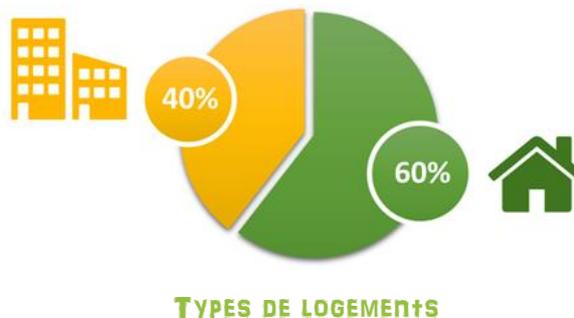
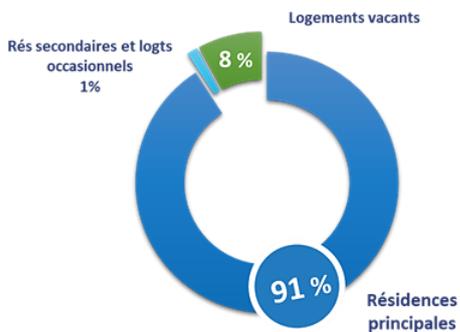


42 471 Habitants
 D'après les données INSEE applicables au 1^{er} janvier 2016

16 939 MÉNAGES
 D'après les données INSEE applicables au 1^{er} janvier 2015

17 755 FOYERS RECENSÉS
 Sur les fichiers de redevance incitative au 1^{er} novembre 2016

18 636 LOGEMENTS
Dont 5200 dans l'Habitat Vertical
 Résidences Principales + Secondaires + Logements vacants, données INSEE au 1^{er} janvier 2015



Taille des ménages
 Taille moyenne : 2,36 personnes en 2012



3. ORGANISATION DU SYNDICAT MIXTE

Le **Bureau du SMTC** est composé du Président, de 4 Vice-Présidents et de 6 assesseurs.

Le **Conseil Syndical** comprend 22 délégués titulaires et 22 suppléants. Il se réunit au minimum une fois par trimestre.

Le SMTC emploie **4 salariés à temps plein** : une directrice/ingénieure, une chargée de mission « déchets », un chargé de mission « Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage » et un responsable maintenance, hygiène et sécurité.

Le SMTC emploie également **4 ambassadeurs de la prévention et du tri, salariés à temps non complet** dans le cadre de contrats aidés (20h/semaine). Au vu de la valeur ajoutée de ces salariés, ce dispositif est maintenu pour 2016 et au-delà.

Du personnel de la Communauté de Communes de Thann - Cernay est également rémunéré par le syndicat (conventions). Ces agents assurent entre autres les missions relatives à la redevance incitative (mise à jour du fichier des redevables...), la relation avec les usagers ainsi que le support administratif.

4. ORGANISATION DES COLLECTES

L'ensemble des services de collectes et de gestion des déchetteries est réalisé via des contrats de prestations de services :

- ➔ **Exploitation des déchetteries** d'Aspach-le-Haut (haut et bas de quai) et de Willer-sur-Thur (bas de quai uniquement, hors gardiennage).
 - ✓ Marché de 5 ans (3 ans et renouvelable 1 fois 2 ans) avec la société COVED d'Ungersheim, entré en vigueur le 1^{er} janvier 2015 (jusqu'au 31 décembre 2019).
- ➔ **Collecte sélective et tri des emballages ménagers** (journaux, magazines, briques alimentaires, emballages cartonnés, emballages plastiques).
 - ✓ Marché de 2 ans et renouvelable 5 fois 1 an avec la société COVED d'Ungersheim, entré en vigueur le 1^{er} janvier 2013 (jusqu'au 31 décembre 2019).
- ➔ **Collecte des ordures ménagères et des biodéchets**
 - ✓ Marché de 5 ans avec la société COVED d'Ungersheim, entré en vigueur le 1^{er} janvier 2015 (jusqu'au 31 décembre 2019).
- ➔ **Collecte du verre en points d'apport volontaire**
 - ✓ Marché de 2 ans et renouvelable 5 fois 1 an avec la société RECYCAL de Ribeauvillé, entré en vigueur le 1^{er} janvier 2013 (jusqu'au 31 décembre 2019).





Tableau synoptique de la composition des déchets gérés par les collectivités locales (source ADEME)

Les déchets collectés sélectivement : trier pour mieux recycler et valoriser

Les jours de collecte

 COMMUNES	 SEMAINES GRISES		 SEMAINES JAUNES	
	WATTWILLER	Lundi	Lundi	Lundi
ASPACH-LE-HAUT, STEINBACH UFFHOLTZ, VIEUX-THANN WILLER-SUR-THUR	Lundi	Mardi	Lundi	Mardi
ASPACH-LE-BAS, BOURBACH-LE-BAS, BOURBACH-LE-HAUT BITSCHWILLER-LES-THANN BURNHAUPT-LE-BAS / LE-HT LEIMBACH, MICHELBACH RAMMERSMATT, RODEREN SCHWEIGHOUSE/THANN	Lundi	Jeudi	Lundi	Jeudi
CERNAY	Mercredi	Vendredi*	Mercredi	Vendredi
THANN	Mardi	Mercredi*	Mardi	Mercredi

* les centres villes de Cernay et Thann et les grands ensembles collectifs sont collectés toutes les semaines



Les Biodéchets

La dénomination "Biodéchets" comprend les **déchets fermentescibles** énumérés dans la liste suivante⁴.

- ✓ **Les déchets de cuisine** : préparation des aliments, restes de repas, pâtes, riz, céréales, pain, viandes, os, charcuterie, poissons (huitres, moules, écailles, arêtes, fruits de mer...), légumes, épluchures, pelures, coquilles d'œufs, coquilles de noix, de noisettes, fruits, laitages, gâteaux ; les mouchoirs en papier, les papiers essuie-tout, les papiers et cartons souillés de déchets alimentaires...
- ✓ **Les cendres froides et les litières végétales** (sans excrément).
- ✓ **Les déchets verts en très petite quantité** (maximum 16 litres par collecte pour les particuliers) : feuilles mortes, tontes, fleurs coupées...



Les biodéchets sont collectés en porte à porte chaque semaine (collecte en C1) à l'aide de conteneurs de capacités variables⁵ (80 litres pour les particuliers et 240 litres pour les ensembles collectifs et les professionnels). Un couvercle brun rappelant la couleur du compost distingue ces bacs de collecte des autres conteneurs (ordures ménagères et tri sélectif). Au 31 décembre 2016, 12 699 bacs biodéchets sont déployés sur le territoire (799 bacs collectifs et 11 900 bacs individuels).

Pour la pré-collecte des biodéchets au domicile, chaque foyer a été pourvu d'un bioseau (petite poubelle de cuisine) et le SMTC distribue gratuitement des sacs compostables (certifiés OK Compost) aux usagers chaque année par l'intermédiaire des mairies de son territoire. En 2016, un nouveau groupement de commande national a été réalisé avec le réseau Compost Plus. La taille des sacs a encore été optimisée. Les quantités commandées sont de 2 000 000 sacs de 20 l et 10 000 housses de 240 l.



Depuis fin octobre 2016, le SMTC distribue de nouveaux bioseaux pour la pré-collecte des biodéchets en cuisine. Contrairement aux petites poubelles blanches offertes par le CG6B en 2010, hermétiques et peu adaptées, ces nouveaux bioseaux sont spécifiquement conçus pour collecter les biodéchets.

En effet, leurs nombreuses aérations permettent désormais à l'humidité de s'évaporer plutôt que de rester piégée et de condenser à l'intérieur du seau.

L'avantage : moins de sacs qui cassent prématurément et moins d'odeurs, grâce à une forte réduction des liquides, des fuites et des moisissures.



⁴ Cette énumération n'est pas limitative et des matières non dénommées peuvent être assimilées.

⁵ Il ne peut pas être utilisé d'autre contenant que ceux dont la collectivité dote les usagers.



Le verre

Le verre collecté par le SMTC inclut l'ensemble des emballages ménagers en verre (vides) :

- ✓ Bouteilles⁶ et canettes.
- ✓ Pots¹ : confiture, condiments, légumes et plats en conserve...
- ✓ Flacons : condiments, parfums, produits cosmétiques...

Sont exclus : les éléments de vaisselle (verres, plats, assiettes), les vitrages et cadres, les luminaires...



Sur le territoire, le verre est collecté par le biais de **58 points d'apport volontaire constitués de 92 conteneurs à verre** répartis sur l'ensemble des 19 communes. **Soit 1 conteneur à verre pour 456 habitants.**

Ces conteneurs à verre sont collectés une fois par semaine ou tous les quinze jours suivant la commune.

Commune	Emplacement	Verre	Huile	Emplacement	Verre
Aspach-le-Bas	Rue de la station (derrière l'Eglise)	2			
Aspach-le-Haut	Foyer Alex (Grand'rue)	1			
	Déchèterie	4	2		
Bitschwiller-lès-Th.	Rue de la gare (derrière salle des fêtes)	2	1	Parking du Super U	2
Bourbach-le-Bas	Rue de l'Ours	2	1		
Bourbach-le-Haut	Rue Eschbach (rue Schlierbach)	2			
Burnhaupt-le-Bas	Rue du Loup	2			
Burnhaupt-le-Haut	Impasse de l'Ecole (près de la caserne des pompiers)	2		Camping Les Castors - Pont d'Aspach*	1
	Parking du Super U	3			
Cernay	Rue de la Paix (angle rue de Sultz)	2		Rue René Guibert (camping)*	1
	Rue du Bonhomme (foyer portugais)	1		Rue Risler - Place Grun	2
	Rue du Ventron (chaufferie MDPA)	1		Espace Grün (Quai des Platanes)	1
	Fbg de Colmar (MDPA)	1		Rue Sandoz (Jardins familiaux)	1
	Rue de Wittelsheim (face au n°38)	3		Fbg des Vosges / rue de Steinbach)	1
	Centre Leclerc (av. d'Alsace)	3		Fbg des Vosges (angle rue du Repos)	2
	Gare de Cernay	1		Rue des Prés / Avenue Montaigne	1
	Av Charles de Gaulle (Foyer Aléos)	1		Rue de l'Asile (parking école)	2
	Rue René Guibert (petit parking)	2		St André	1
Leimbach	Parking derrière salle polyvalente	2			
Michelbach	Rue principale (derrière salle des fêtes)	2	1		
Rammersmatt	Rue Bellevue (à côté des pompiers)	1	1		
Roderen	Route de Bourbach (parking école)	1			
Schweighouse	Rue de Reiningue	2			
Steinbach	Mairie-école	1		Silberthal (restaurant dans la forêt)*	1

⁶ Sans bouchons en liège ou plastique (ordures ménagères) ; Sans couvercles plastique ou métal (tri sélectif).



	Rue de Cernay (face à chapelle)	2			
Thann	Rue St Jacques (face boulangerie Dietsch)	1		Rue du Steinby (parking de l'école)	1
	Rue Henri Lebert (cimetière)	1		Avenue Pasteur (stade)	3
	Parking du Match	2		Rue Kattenbach	1
Uffholtz	Derrière Place de la République	1		Rue des Seigneurs (terrain sport)	1
	Place des Charpentiers	1			
Vieux-Thann	Place du Moulin à papier	2		Rue des Bouleaux	2
	Rue de Provence (à côté du Mille-Club)	2		Rue du Stade	1
Wattwiller	Rue d'Uffholtz	1		Camping des Sources (Vieil Armand)	1
	Rue de Soultz (face au n°23)	2		Rue de Cernay (Caserne pompiers)	1
Willer-sur-Thur	Rue Clémenceau (près du cimetière)	2		Rue de Lorraine	1
	Salle Polyvalente	1		Déchèterie	2

* sur appel

LUNDI : Aspach-le-Bas, Aspach-le-Haut, Déchèterie, Burnhaupt-le-Bas¹, Burnhaupt-le-Haut, Schweighouse, Michelbach

JEUDI : Déchèterie, Bitschwiller-lès-Thann, Bourbach-le-Bas², Bourbach-le-Haut, Cernay, Leimbach, Rammersmatt, Roderen, Steinbach, Thann, Uffholtz, Vieux-Thann, Wattwiller, Willer-sur-Thur

¹ : tous les 15 jours semaine impaire

² : tous les 15 jours semaine paire

Les déchets occasionnels : en déchetterie, presque tout se trie

Deux déchetteries, l'une à Aspach-le-Haut (site principal) et l'autre à Willer-sur-Thur, recueillent les déchets occasionnels du territoire. Sont acceptés les flux de déchets suivants (voir p. 21, détail) :



Ainsi que les capsules de café « Nespresso » et les radiographies. Un conteneur Emmaüs est également mis à disposition des usagers pour la collecte des objets réutilisables ou facilement réparables. Soulignons à ce titre que la communauté Emmaüs de Cernay est un partenaire indispensable du SMTC dans sa gestion des déchets occasionnels, dont elle collecte une part significative en amont du circuit de collecte public.

Depuis le 1^{er} janvier 2013, **le contrôle d'accès a été mis en place et un badge personnalisé⁷ est désormais obligatoire pour accéder aux déchetteries**. Depuis le 1^{er} janvier 2014, afin d'empêcher les dérives et tentatives de fraudes, **le nombre de passages est également limité à 36 passages par an dans la limite de 5 m³ par jour**.

RAPPEL : 6 conteneurs à huile minérale sont encore en place dans certaines communes, mais seront enlevés courant 2017 (ceux en déchèteries sont suffisants).

Une déchetterie professionnelle (Cernay Environnement) est également présente sur le territoire.

⁷ Un par compte usager, soit un par foyer ou un par entreprise.



Les ordures ménagères résiduelles, l'ultime poubelle

Les OMR sont les déchets résultant de l'activité domestique des ménages et des activités économiques, **autres que ceux collectés séparément via les collectes sélectives et les collectes en déchetterie**. Autrement dit, tout le reste : papiers spéciaux, litière minérale, couches, vaisselle (céramique, verre, jetable en plastique ou carton, etc.), textiles hygiéniques et lingettes, objets en plastique divers...



Les ordures ménagères sont collectées en porte-à-porte toutes les deux semaines (collecte en C0,5) sur l'ensemble du territoire ; hormis les centres-villes de Thann et Cernay, ainsi que certains ensembles collectifs qui sont collectés toutes les semaines (collecte en C1).

La collecte s'effectue à l'aide de **conteneurs individuels ou collectifs⁸ de capacités variables⁹**. La capacité de ces derniers est **calculée en fonction de la production d'OMR réelle ou supposée des usagers** (constat suite à enquête de terrain et/ou déclaration de l'utilisateur). Outre leurs dimensions variables, les bacs OMR se distinguent des autres conteneurs par un **couvre-ciel de couleur grise**. Au 31 décembre 2016, 15 048 conteneurs OMR sont ainsi déployés sur le territoire, dont 13 703 bacs individuels et 1 345 bacs collectifs.

RAPPEL : Une redevance incitative basée sur le volume d'OMR attribué à chaque usager étant appliquée sur le territoire **tout surplus non déclaré préalablement à la collecte est systématiquement refusé** (sacs à terre, bacs qui débordent, etc.). Les refus de collecte sont dès lors signalés par une étiquette orange apposée sur le conteneur et mentionnant le motif du refus : surplus (OMR), non-conformité (valable pour l'ensemble des flux collectés), quantité de déchets verts supérieure à 20 % (Biodéchets), etc.

Dans le cas de dépôts sauvages, les services de la Police Municipale et de la Brigade Verte interviennent rapidement, ce qui permet de limiter ce phénomène et surtout de sensibiliser les usagers aux risques encourus en cas de prise en flagrant délit : amendes et condamnations au Tribunal.

⁸ Il ne peut pas être utilisé d'autre contenant que ceux dont la collectivité dote les usagers.

⁹ 9 contenances disponibles : 60L, 80L, 120L, 140L, 180L, 240L, 340L, 360L et 660L.



ZOOM SUR LA COLLECTE DES DÉCHETS EN HABITAT COLLECTIF

Face aux contraintes de stockage rencontrées dans l'habitat collectif et dans un souci de simplification des opérations de collecte, le **choix a été fait de doter les usagers de conteneurs collectifs pour les OMR et les biodéchets**. Le volume des conteneurs OMR mis en place correspond ainsi à la somme des volumes individuels de chacun des foyers. Quant aux biodéchets, une dotation de conteneurs 80 ou 240 litres est déterminée en fonction du nombre de foyers.

Sur l'ensemble du parc d'habitat collectif, en particulier dans les grands ensembles collectifs, **ce mode de fonctionnement génère des problèmes récurrents de collecte, d'hygiène et de salubrité publique** (bacs OMR qui débordent, tas de sacs jaunes disgracieux, dépôts sauvages, etc.). D'autant plus que **de très fortes disparités existent entre les immeubles du territoire** : présence ou absence de zones de stockage pour les bacs et les sacs de tri (local poubelle, box, cours, etc.), présence ou absence d'agents d'entretien, manque de place pour stocker les sacs d'ordures au domicile (absence de balcon, cave ou cagibi, etc.) ...

La plupart du temps, **cette gestion collective des volumes d'ordures ménagères se révèle en outre inéquitable**. En effet, avec l'utilisation de bacs collectifs, il est très difficile d'identifier les abus et de contraindre les usagers à respecter le volume qui leur est alloué, ainsi que les consignes de tri en vigueur. **En découlent des problèmes de surplus et de non-conformité récurrents**.



Surplus d'OMR récurrent + non conformités



Problèmes de stockage et de collecte du tri sélectif

Pour pallier à ces problèmes, le SMTC teste depuis fin 2015 l'utilisation de conteneurs enterrés (apport volontaire) sur deux quartiers d'habitation verticale. Les objectifs : améliorer le cadre de vie en supprimant la pollution visuelle et odorante des poubelles à ciel ouvert, favoriser la gestion du tri et enfin maîtriser les coûts avec une facturation au plus juste.

Le quartier des Mines à Cernay, ainsi que les quartiers Pasteur et Ancien Stade à Thann ont été équipés de conteneurs en libre accès pour la collecte des emballages et de conteneurs à contrôle d'accès pour les OMR. Le principe : un badge individuel permet d'actionner un tambour de 30 litres dont le volume de chaque ouverture/fermeture est comptabilisé pour appliquer la RI finale.



Conteneur OMR avec contrôle d'accès



Tambour de 30 L : chaque apport d'OMR est comptabilisé afin de déterminer le volume total déposé



Conteneur de tri en libre accès



5. ÉTAT DES LIEUX DES FLUX ET DES PERFORMANCES POUR L'ANNEE 2016



22 530,6 tonnes de DMA ont été collectées en 2016, soit un ratio de 530,5 kg par habitant (respectivement 20 284 tonnes et 477,6 kg/hab. hors gravats).

La quantité globale de DMA produite par chacun des habitants du territoire demeure très en dessous des quantités observées dans le Haut-Rhin et dans le reste de la France (575 et 573 kg/an/hab.).

Avec une production de 93,6 kg d'OMR par an, un habitant du territoire du SMTC produit en particulier deux fois moins d'OMR qu'un Haut-Rhinois (213 kg/an/hab.) et près de trois fois moins qu'un français moyen (269 kg/an/hab. à l'échelle nationale).

Composition des DMA pour l'année 2016 en kg/habitant

Cette performance s'explique en partie par un ratio très élevé en matière de collecte sélective :

- ✓ **88,4 kg/an/hab. d'emballages, papiers et cartons** (collecte sélective en porte à porte + cartons et papiers collectés en déchetterie) contre 55 kg pour le Haut-Rhin et 47 kg pour la France ;
- ✓ **40,7 kg/an/hab. de verre** contre 37 kg pour le Haut-Rhin et 29 kg à l'échelle nationale.

À noter que depuis le déploiement d'une brigade d'ambassadeurs du tri courant 2015, le taux de refus de tri a baissé de 33 % par rapport à 2014, pour atteindre 9,77 kg/an/hab. en 2016 (taux de refus actuel de 11,05 % contre 13,06 % en 2015).

Enfin, avec une moyenne de 247,9 kg/an/hab., la quantité de déchets collectés en déchetterie est similaire à celle observée à l'échelle du département (249 kg/an/hab.). Les apports en déchetterie des habitants du territoire surpassent cependant de 50 kg les apports d'un français moyen (moyenne nationale de 196 kg/an/hab.). Ceci s'explique principalement par le faible nombre de collectivités à la redevance incitative à l'échelle nationale (la RI tend à générer un transfert d'une partie des OMA vers les flux de déchets occasionnels).



6. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE 2016

Janvier	Démarche d'Ecologie Industrielle	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Réunion collective de restitution des diagnostics ✓ Identification de 26 pistes d'actions
Février à Avril	Accompagnement de l'AFPA dans une démarche de développement durable	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Coordination du projet et des partenariats (AFPA, Pays Thur Doller, SM4, Mobilité Mod'Emploi) ✓ Réalisation et animation des ateliers (déchets + recherches documentaires) ✓ Conception et rédaction d'un guide de bonnes pratiques
Mars	Création d'une page Facebook	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Création d'une page facebook propre au SMTC ✓ Diffusion d'informations : événements de collecte, animations, etc.
	Mise à jour du règlement de collecte	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Rédaction du règlement de collecte avec mise à jour des consignes et modalités (conteneurs enterrés...) et adoption au Conseil Syndical
Mai	Caractérisation OMR	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Organisation de la campagne (plan d'échantillonnage, catégories, etc.) ✓ Communiqué de presse et invitation de la presse ✓ Réalisation des caractérisations ✓ Analyse des données + synthèse
Janvier à juin	Gestion des déchets sur l'Alsacienne Cyclo sportive	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Définition du besoin ✓ Organisation de la gestion et de la collecte des déchets sur site ✓ Conception de points tri et de signalétique ✓ Animation
	Création d'un Kit Point Tri	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Benchmark ✓ Conception et édition des visuels et affiches ⇒ + <i>Création d'affiches pour les ménages</i>
Juin à septembre	REPAR'ACTEUR	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Initiation et définition de la démarche avec la CMA ✓ Mise en relation des partenaires
Septembre à décembre	Opération « Bioseaux »	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Commande de bioseaux ventilés ✓ Organisation de la distribution dans les 18 communes membres ✓ Conception d'une brochure et d'affiches



Novembre	Participation aux actions du SM4	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Participation à une zone de gratuité ✓ Participation au Salon de la récupération (organisation, préparation, animation)
	Création d'une Expo « Nos déchets à la loupe »	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Création d'une exposition sur les résultats des caractérisation
Décembre à janvier	Sensibilisation de structures d'insertion au tri et à la réduction des déchets	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Co-organisation de la session d'animations ✓ Création d'un flyer ✓ Création d'un module de sensibilisation (ppt+vidéos+ateliers) ✓ Conduite des ateliers
	Mémotri 2017	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Refonte intégrale du mémotri : nouvelle charte graphique
En continu	CODEC / ZDZG	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Réalisation du diagnostic territorial CODEC : données stat socio-éco et déchets ✓ Rédaction du bilan année 1
	Sensibilisation au porte à porte	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Poursuite de la campagne de sensibilisation au porte à porte ✓ Sensibilisation dans le cadre de la mise en place des conteneurs enterrés ✓ Prise de rdv et résolution de problèmes sur le terrain
	Animations	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Animations auprès des scolaires et extra-scolaires ✓ Animations auprès des usagers et des établissements

7. ORIENTATIONS POUR L'AVENIR

Courant 2017, le dispositif financier de « Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage » basculera vers celui d'un Contrat d'Objectif Déchets et Economie Circulaire (CODEC), toujours soutenu par l'ADEME. Ce CODEC est la suite logique du TZDZG et nous permettra de mettre en œuvre tout un programme d'actions visant à la réduction et la prévention des déchets dans une logique d'Economie Circulaire.

Afin d'élargir le panel des activités des ambassadeurs Sénior, ils bénéficieront d'une formation dédiée aux animations (milieux scolaires et autres).

Le SMTC poursuivra également ses actions de communication, notamment dans l'habitat vertical (où il reste des marges de progrès, le geste du tri n'étant pas toujours bien compris, tant au niveau des emballages que des biodéchets).

Enfin, la distribution des nouveaux bioeaux se poursuivra début 2017. Un bilan sera alors dressé afin d'évaluer la suite de l'opération de dotation.



II. INDICATEURS TECHNIQUES

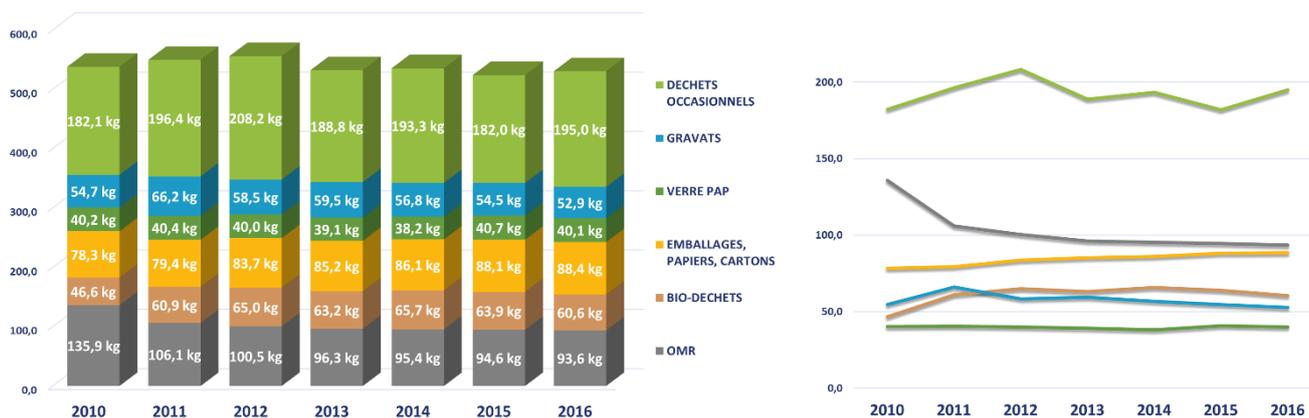
1. SYNTHÈSE DE LA PRODUCTION DE DMA DEPUIS 2010

RAPPEL : L'année 2010 est l'année de référence retenue pour le calcul des objectifs dans la loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (TECV).

Gisement	Tonnages						Kg / habitant						
	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
	OMA						DMA						
	EMBALLAGES, PAPIERS ET CARTONS						DECHETS OCCASIONNELS						
OMR	5528,0	4408,3	4199,2	4030,4	4015,7	3973,0	135,9	106,1	100,5	96,3	95,4	94,6	93,6
BIO-DECHETS	1896,6	2530,1	2718,0	2646,9	2767,6	2686,2	46,6	60,9	65,0	63,2	65,7	63,9	60,6
Tétre (S.O3) / PCC	63,0	53,0	74,7	38,3	47,7	45,3	1,5	1,3	1,8	0,9	1,1	1,1	1,3
EMR (S.O2) / PENC	704,7	594,2	705,3	737,6	703,4	782,5	17,3	14,3	16,9	17,6	16,7	18,6	19,3
Journaux-Magazines (L.11)	1194,8	913,5	810,0	994,0	1058,7	1092,8	29,4	22,0	19,4	23,7	25,1	26,0	24,9
PET Foncé	51,9	39,8	41,8	45,5	37,5	46,5	1,3	1,0	1,0	1,1	0,9	1,1	1,3
PET / PET clair	139,6	121,3	156,6	144,3	140,1	154,2	3,4	2,9	3,7	3,4	3,3	3,7	4,2
PEHD	73,2	65,1	88,4	64,3	76,1	73,5	1,8	1,6	2,1	1,5	1,8	1,7	2,9
Gros de magasin (L.O2)	314,8	370,4	845,0	451,0	434,5	413,5	7,7	8,9	20,2	10,8	10,3	9,8	9,7
Acier	126,9	128,6	142,5	133,4	132,5	145,5	3,1	3,1	3,4	3,2	3,1	3,5	3,5
Alu	9,8	13,4	14,9	14,5	18,0	20,1	0,2	0,3	0,4	0,3	0,4	0,5	0,5
Pots et barquettes				75,2	51,6	61,0	0,0	0,0	0,0	1,8	1,2	1,5	2,8
Films et sacs	505,6	997,9	617,9	784,2	851,6	66,2	12,4	24,0	14,8	18,7	20,5	19,1	15,6
Freinte + Rebus de Tri	3184,2	3297,0	3497,2	3567,5	3623,1	3703,0	78,3	79,4	83,7	85,2	86,1	88,1	88,4
VERRE PAP	1635,5	1678,4	1670,4	1637,7	1606,4	1708,8	40,2	40,4	40,0	39,1	38,2	40,7	40,1
TOTAL OMA	12244,3	11913,8	12084,7	11882,6	12012,8	12071,1	301,0	286,9	289,2	283,8	285,4	287,3	282,6
Enfouissement	3228,0	3870,9	3929,8	3565,1	3492,1	3102,2	79,3	93,2	94,0	85,2	83,0	73,8	73,3
Gravats	2272,4	2747,8	2443,0	2492,9	2389,7	2290,0	54,7	66,2	58,5	59,5	56,8	54,5	52,9
Métaux	438,6	468,4	376,3	304,2	354,4	391,0	10,8	11,3	9,0	7,3	8,4	9,3	9,8
Bois traité	1143,9	1040,7	1289,5	1437,1	1434,5	1140,4	28,1	25,1	30,9	34,3	34,1	27,1	25,7
Bois non traité	67,2	304,5	123,9	0,0	0,0	0,0	1,7	7,3	3,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Branches	2066,1	1973,1	2484,8	2130,7	2362,5	2013,7	50,8	47,5	59,5	50,9	56,1	47,9	56,8
Huile moteur	13,6	14,0	14,5	13,8	15,7	14,8	0,3	0,3	0,3	0,3	0,4	0,4	0,3
Huile végétale	8,9	7,6	6,0	5,6	6,8	3,9	0,2	0,2	0,1	0,1	0,2	0,1	0,1
Vêtements	47,8	39,6	39,3	37,6	33,6	35,2	1,2	1,0	0,9	0,9	0,8	0,8	0,7
Batteries	14,7	11,0	19,7	8,5	17,5	23,1	0,4	0,3	0,5	0,2	0,4	0,6	0,5
Piles	0,1	0,3	0,3	4,7	3,0	4,4	0,0	0,0	0,0	0,1	0,1	0,1	0,1
DDS + DASRI	66,0	66,7	64,2	63,0	62,3	61,2	1,6	1,6	1,5	1,5	1,5	1,8	1,8
Emb métal.	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
DEEE	314,6	357,7	321,5	254,0	294,4	333,6	7,7	8,6	7,7	6,1	7,0	7,9	9,3
Capsules café			0,0	2,7	3,9	3,8	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,1	0,1
Eco-Mobilier			0,0	0,0	0,0	429,6	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	10,2	13,3
Plière	9636,9	10902,3	29,7	76,4	54,6	90,6	0,0	0,0	0,7	1,8	1,3	2,2	3,3
Total déchets	21881,3	22816,1	23227,2	22278,6	22537,7	22008,4	537,8	549,4	555,8	532,2	535,4	523,8	530,5
TOTAL DMA	19653,9	20068,3	20784,2	19785,8	20148,1	19718,4	483,1	483,2	497,3	472,6	478,6	469,3	477,6

État des lieux de la production d'OMA et de DMA entre 2010 et 2016 : tonnages et production par habitants (en kg)





Évolution de la production d'OMA et de DMA en kg par habitant entre 2010 et 2016

Entre 2010 et 2016, la quantité d'OMR produite sur le territoire n'a cessé de diminuer (- 28 % en 6 ans) et cela malgré l'augmentation de la population (+ 1786 habitants sur la même période). Rapportée à la production annuelle d'OMR de chaque habitant, cette réduction est ainsi d'autant plus significative : - 31 % en 6 ans, pour atteindre la performance de 93,6 kg par habitant en 2016.

En parallèle, on observe une augmentation de la quantité de biodéchets et d'emballages, papiers et cartons collectés sur la même période (respectivement + 30 % et + 13 % par habitant). Ainsi, bien que la production totale d'OMA par habitant ait diminué de 6 % entre 2010 et 2016, la réduction des OMR sur le territoire s'explique avant tout par un transfert d'une partie de leur contenu vers la collecte sélective des flux recyclables (en porte-à-porte, en apport volontaire et en déchetterie).

Cette dynamique de réduction des OMR et d'augmentation des pratiques de tri indique que dans l'ensemble la population du territoire a assimilé les changements mis en place ces dernières années : redevance incitative, collecte séparée des biodéchets, extension des consignes de tri à tous les emballages plastiques, etc. La baisse timide mais réelle de la production globale de DMA par habitant sur la même période (- 1,3 %) laisse supposer un changement de comportements dans les pratiques et les modes de consommation de la population.

NB : Bien que la quantité d'emballages, papiers et cartons collectés soit en constante augmentation, la quantité de biodéchets et de verre collectée sélectivement reste relativement stable depuis 2012, avec une stabilisation autour de 63 kg/an/hab. pour les biodéchets et de 40 kg/an/hab. pour le verre.

2. COLLECTES SELECTIVES DES EMBALLAGES DES MENAGES

2.1. Collecte sélective en porte-à-porte

Tonnages collectés :

Toujours en augmentation, d'environ 2 % sur l'ensemble du périmètre du SMTC, soit plus de 3354 t (contre 3283 t en 2015), et baisse du taux refus, donc hausse des quantités recyclées.

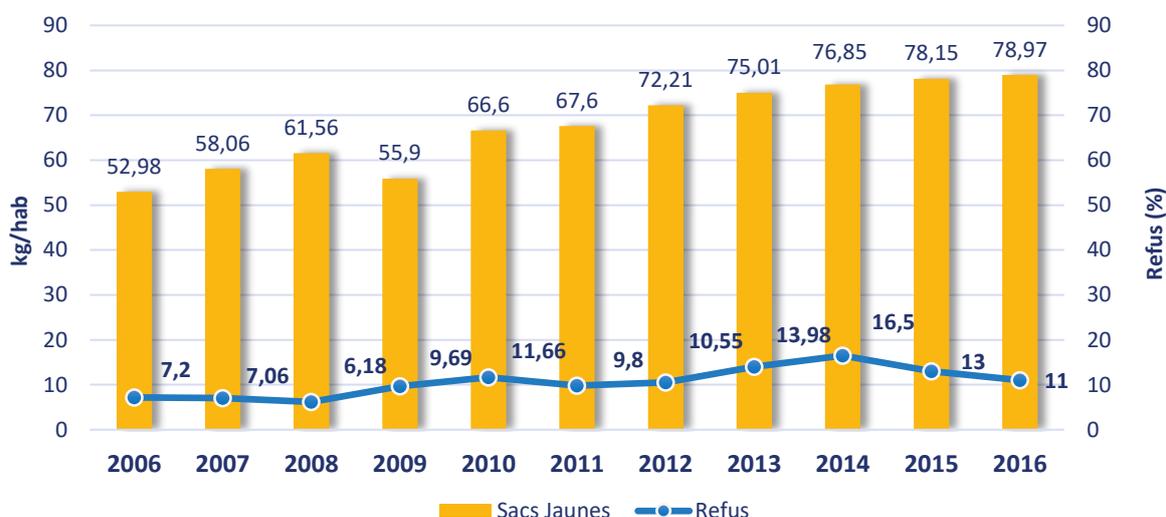
Tonnages triés :

Les déchets d'emballages sont triés en 10 filières et ce sont ces tonnages qui seront soutenus par Eco-Emballages.



Refus de tri

➔ 11,05 % (8,7 kg/hab contre 10 kg/hab), soit 370 t (contre 429 t) = - 16% !



Grace à la présence renforcée sur le terrain, le porte-à-porte et les suivis de collecte de la brigade d'ambassadeurs, le taux de refus a connu un net recul. Il ne faut cependant pas relâcher nos efforts, le moindre kilo de refus coûte très cher ! La communication orale reste notre meilleure arme pour sensibiliser les usagers.

Les journaux-magazines

Le soutien, versé selon le tonnage de l'année n-1 par **Ecofolio**, est supérieur à celui de l'année précédente, soit 51 039 € contre 49 010 €. Ce montant est calculé en fonction des tonnages livrés et recyclés. Pour rappel, Ecofolio soutient toutes sortes de papiers non-emballages (cartons, journaux, revues...).

Soutien au Développement Durable

Depuis 2011, Eco-Emballages verse un soutien au « Développement Durable », en plus des soutiens aux tonnes triées, dans la mesure où la collectivité atteint au minimum 4 des 9 cibles du DD. Pour la cinquième année consécutive le SMTC remplit les conditions pour toucher 100 % de ce soutien, à savoir environ 20 000€.



Cibles Economiques

Optimisation des coûts complets de la collecte sélective

Optimisation des recettes du recyclage

Amélioration de la qualité de la CS



Cibles Sociales

Empreinte sociale de la collecte sélective

Développement de la pédagogie et de la proximité par les ADT auprès de l'habitant

Diminution de la gravité des accidents



Cibles Environnementales

Diminution des déchets

Développement du recyclage

Diminution de l'impact du transport de la collecte sélective

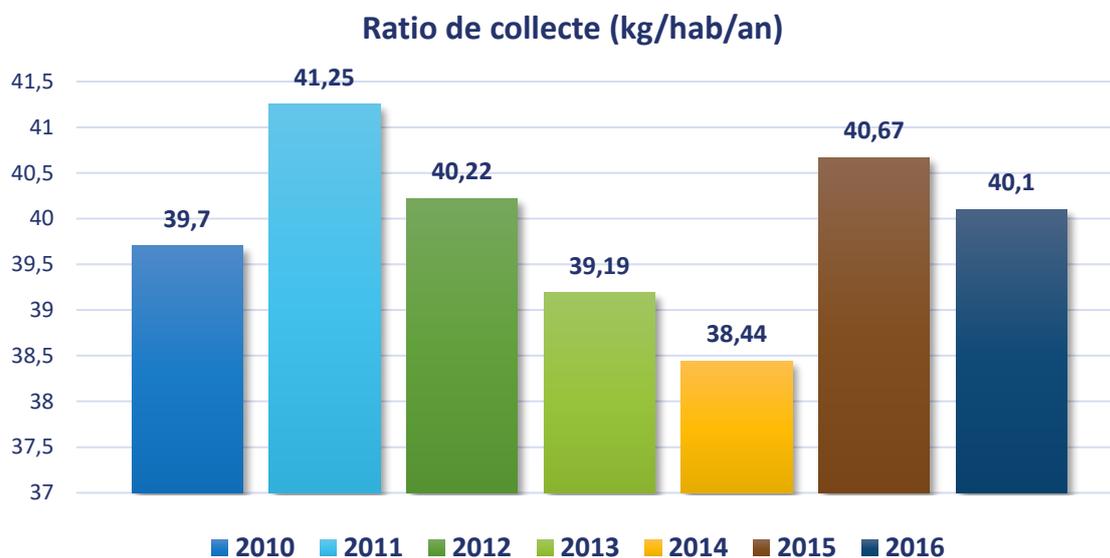


2.2. Collecte en points d'apport volontaire - PAV



Conteneurs à verre

Bien que la performance en kg/hab soit élevée, il reste encore des tonnages à chercher. Ainsi les caractérisations sur ordures ménagères ont démontré la présence de 2 kg/hab de verre (notamment pots de yaourt, bocaux). A ce titre, le parc de colonnes pourrait être optimisé.



Années	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Tonnes	1635	1678	1670	1638	1606	1709	1703

Conteneurs à huile

Collecte effectuée par GRANDIDIER (SEVIA-VEOLIA jusqu'au 30 juin), dont la prestation comprend le pompage de l'huile usagée ; les bidons vides sont évacués par les services communaux. Fréquence de collecte : pas de fréquence régulière, les communes doivent appeler pour demander la vidange.

Depuis juillet 2016, la prestation est payante ; le baril du pétrole étant au plus bas, **la filière ne rentabilise plus le recyclage**. Au vu de cette évolution, de la baisse de leur utilisation et des problématiques liées au risque de pollution, **il a été décidé de supprimer progressivement le parc des colonnes courant 2017**.

Conteneurs enterrés

Mis en place fin 2015 – début 2016, **les conteneurs ont été mis en fonctionnement courant du 1^{er} trimestre 2016**, dans les **quartiers des Mines (Cernay) et avenue Pasteur (Thann)**. Cela représente **7 conteneurs équipés d'un contrôle d'accès pour les ordures ménagères (tambour de 30l) et 7 pour la collecte sélective**. Fin 2016, **le quartier de l'Ancien Stade (Thann) a également été équipé de 4 conteneurs (2 de chaque)**.

Un premier bilan a été dressé sur les **quantités collectées : 60 kg par habitant et par an d'ordures ménagères** (performance très basse) et **78 kg de tri** (cohérent avec les quantités collectées en porte-à-porte, mais avec un refus de tri de près de 20%). **Pour les biodéchets les bacs de 240l ont été substitués par des 80l, résultat près de 50% des bacs conformes** (contre très peu par le passé).

Il reste donc des pistes d'amélioration et des nouveaux tests seront menés sur un dispositif distinct de collecte des biodéchets (contrôle d'accès sur bacs aériens mobiles, local dédié...).



2.3. Collecte en déchèteries



Le SMTC a transféré la gestion des déchèteries d'Aspach-le-Haut (dont il est le propriétaire) et de Willers-sur-Thur à un prestataire.

Willers-sur-Thur

Les tonnages poursuivent leur diminution, s'agit-il de l'effet « contrôle d'accès » mis en place au 1^{er} janvier 2016 avec simple demande des badges ?

Tonnes	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Enfouissement	163,60	181,80	218,54	222,30	215,84	206,72	223,10
Gravats	177,12	219,78	272,22	262,64	245,54	228,08	158,72
Métaux	36,36	34,38	37,54	36,64	39,26	29,94	34,48
Pap-cartons	30,20	30,60	30,58	26,52	30,30	30,92	28,06
Branchages	0,00	0,00	111,06	166,34	193,76	174,78	171,46
Huile moteur	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Huile végétale	1,07	0,00	0,91	0,00	0,00	0,00	0,00
Batteries	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEEE	15,33	13,79	12,67	14,38	20,90	15,28	18,31
Total	423,68	480,35	683,52	728,82	745,60	685,72	634,13

Aspach-le-Haut

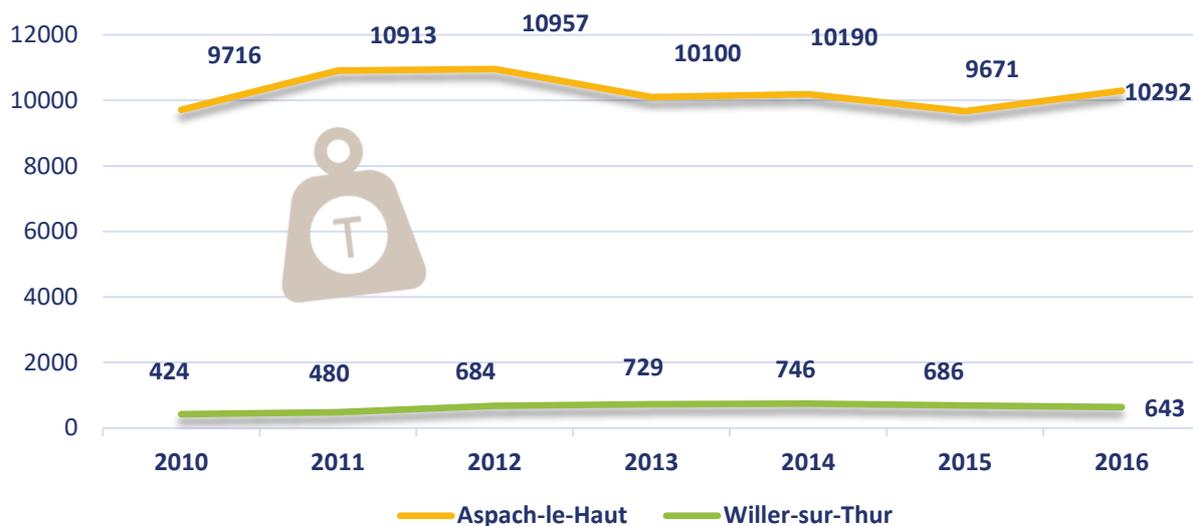
Hausse des tonnages, notamment les déchets verts (+ 400 tonnes), les DEEE (constat national). Les autres variations sont plutôt liées à un meilleur tri dans les bennes avec les nouvelles filières (mobilier, plâtre).

Tonnes	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Enfouissement	3064,38	3689,06	3711,28	3342,76	3276,24	2895,44	2889,72
Gravats	2050,26	2528,02	2170,82	2230,24	2144,12	2061,96	2087,88
Métaux	402,22	434,04	338,76	267,51	315,18	361,02	382,12
Papiers	178,14	175,78	177,00	137,48	124,90	135,44	110,72
Cartons	294,77	284,28	290,76	268,90	256,32	253,32	261,50
Bois traité	1143,93	1040,66	1289,50	1437,08	1434,46	1140,4	1091,42
Bois non traité	67,17	304,48	123,90	0,00	0,00	0,00	0,00
Branchages	2066,14	1973,12	2373,73	1964,32	2168,76	1838,96	2242,58
Huile moteur	13,59	14,04	14,49	13,77	15,68	14,76	14,61
Huile végétale	7,80	7,60	5,10	5,64	6,80	3,86	2,56
Vêtements	47,82	39,62	39,28	37,60	33,61	35,2	28,22
Batteries	14,72	11,01	19,74	8,54	17,50	23,11	20,08
Piles	0,14	0,30	0,26	4,65	3,00	4,40	4,63
DDS + DASRI	66,00	66,70	64,19	63,01	62,27	61,22	74,65
DEEE	299,28	343,91	308,80	239,58	273,64	318,28	372,93
Capsules café	0,00	0,00	0,00	2,70	3,89	3,84	4,63
Eco-Mobilier	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	429,56	564,43
Plâtre	0,00	0,00	29,70	76,38	54,56	90,56	138,27
Total	9716,36	10912,62	10957,31	10100,16	10190,93	9671,33	10291,95
Kg /Hab*	236,9	262,5	266,6	248,3	250,0	236,5	247,9

* performances cumulées des deux déchèteries (calculées selon le comptage de population INSEE annuel), hors papier-cartons inclus dans la collecte sélective



Evolution des tonnages des déchèteries



Le taux de fréquentation est relativement stable, le contrôle d'accès étant un atout indéniable au suivi de cet indicateur.

Entrées 	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Aspach-le-Bas	5861	7449	5645	4889	4601	4339	4293
Aspach-le-Haut	8919	10404	9399	6994	5676	5190	5579
Bitschwiller	3669	4749	4135	3918	3955	3930	3805
Bourbach-le-Bas	913	1667	1166	730	779	726	879
Bourbach-le-Haut	774	1598	1114	431	465	484	464
Burnhaupt-le-Bas	2488	3644	2971	2990	2966	2651	2714
Burnhaupt-le-Haut	3225	4381	3806	3586	3537	3246	3377
Cernay	31391	32854	31767	26036	25118	23384	23771
Leimbach	2688	3500	2450	2787	2564	2387	2683
Michelbach	1614	2241	1834	1280	1166	1026	988
Rammersmatt	881	1347	1148	706	530	558	620
Roderen	2326	3389	2417	2250	2153	2210	2422
Schweighouse	2102	2638	2281	2136	2189	1964	1989
Steinbach	3520	4276	3808	4078	3556	3700	3544
Thann	20796	23048	23768	17223	17156	15483	15593
Uffholtz	3579	5478	4035	4383	4221	3918	4283
Vieux Thann	9747	12129	11298	10027	9057	8025	8599
Wattwiller	4472	5724	4827	4691	4022	3519	4453
Willer-sur-Thur	424	501	568	621	747	692	823
Total SMTC	109389	131017	118437	99756	94458	87432	90879



Evolution des entrées à la déchèterie



Le contrôle d'accès

Au 31 décembre 2016, 16 659 badges ont été créés pour les usagers en ayant fait la demande (832 créés en 2016).

Certains de ces badges sont aujourd'hui inutilisés :

- * **Particuliers** : 2252 (contre 2313 en 2015)
- * **Professionnels** : 130 (106 en 2015)
- * **Collectivités / Administrations / Associations** : 36 (47 en 2015)

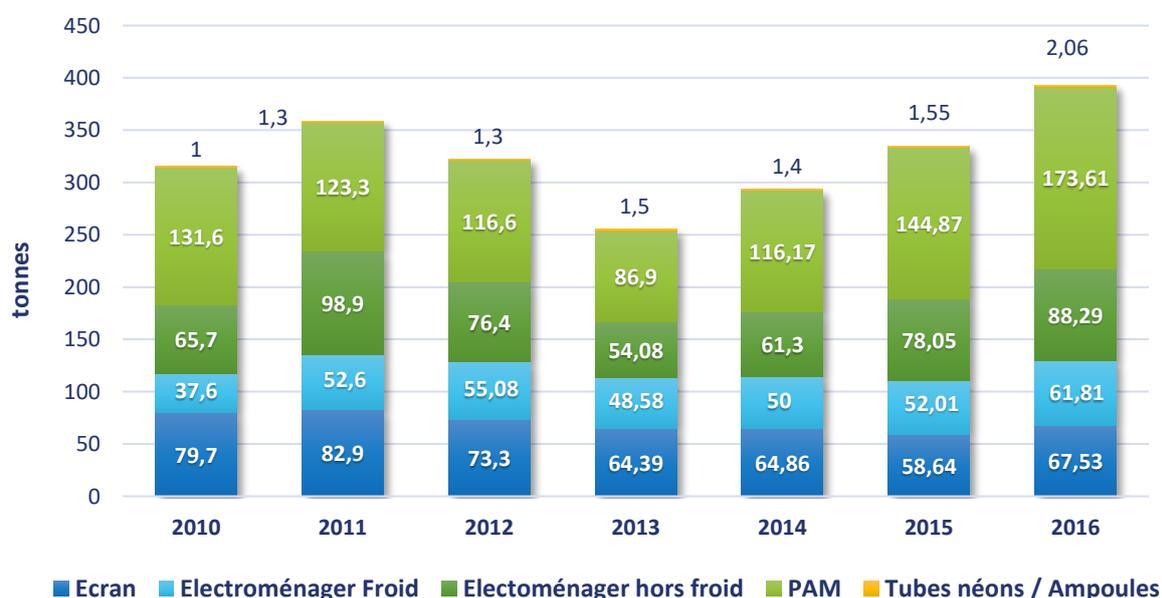
Sur ce nombre de badges, 1193 sont bloqués (104 perdus et 1089 en accès refusé) : il s'agit d'usagers ayant déménagé et dont le compte est fermé, mais qui n'ont pas rendu leur badge (cumul depuis 2013).

Les DEEE



ECOLOGIC est l'éco-organisme avec lequel le SMTC a contractualisé. Le prestataire de cette filière est COVED. Les DEEE sont acheminés vers différentes unités de démantèlement. Pour le recyclage des sources lumineuses (tubes néons et ampoules), une convention a été signée avec RECYLUM.

Evolution des tonnages DEEE



La performance est de 9,3 kg par habitant contre 7,94 kg en 2015. Forte augmentation des tonnages, ceci est aussi le cas sur un plan régional. Cette évolution est positive pour nous, puisque les tonnages de déchets électroniques et électriques collectés sont soutenus financièrement par l'OCAD3E. Les usagers peuvent cependant toujours les rapporter dans les points de vente ou chez des acteurs locaux, tels Emmaüs.

Emmaüs de Cernay



Son activité reste toujours importante et la Communauté Emmaüs est un partenaire indispensable du SMTC puisqu'elle collecte une part des encombrants, récupérables ou non. Une subvention lui est allouée chaque année pour assurer le financement du traitement des déchets « ultimes ».

Le bilan de la ressourcerie, mise en place en 2011, reste toujours positif :

- ✓ Seconde vie pour de nombreux objets ;
- ✓ Image positive auprès des usagers ;
- ✓ Satisfaction de la Communauté concernant la qualité et la quantité des objets déposés.

Le volume collecté reste toujours relativement identique. Le véhicule d'Emmaüs effectue une à deux rotations par semaine, soit en moyenne 500 kg d'objets divers et variés par collecte (en moyenne 52 tonnes par an dont 10% de mobilier).

Fûts à piles

Prestataire : VEOLIA. - Traitement : COREPILE



Des fûts sont mis à disposition à la déchèterie pour le dépôt des piles des particuliers et des professionnels ayant des faibles quantités ; les mairies ont également été sollicitées pour la mise en place de conteneurs à piles (carton) dans leurs locaux.

Sur déclaration sur internet, COREPILE procède à l'enlèvement de fûts en déchèterie.

Les déchets diffus spécifiques (DDS)



Collecte au quotidien de ces déchets sur le site d'Aspach-le-Haut ; ce service est destiné uniquement aux particuliers et ne concerne en aucun cas les professionnels. Ces derniers peuvent bénéficier d'aides pour éliminer leurs déchets toxiques (Agence de l'Eau...).

Filière en place depuis 2014, le tri est effectué selon des consignes de plus en plus contraignantes par l'éco-organisme EcoDDS. En 2016, seulement 36,23 tonnes ont été triées selon les 9 familles (pâteux, liquides, acides, bases, comburants, emballages vides, phytosanitaires, filtres à huile, aérosols). Le tonnage restant à la charge du SMTC est en augmentation de ce fait (38,43 t) : produits dont le conditionnement dépasse le seuil « ménagers » (supérieur à 30 kg ou 25 l), produits venant de l'étranger...

Le tonnage global augmente. Il est regrettable que les pouvoirs publics n'imposent pas, dans le cadre de la responsabilité élargie aux producteurs (REP), une contribution pour tous les producteurs, ce qui éviterait bien des confusions sur les produits soutenus dans la filière Eco-DDS et hors.





Déchets dangereux des ménages



2.4. Collectes et prestations diverses

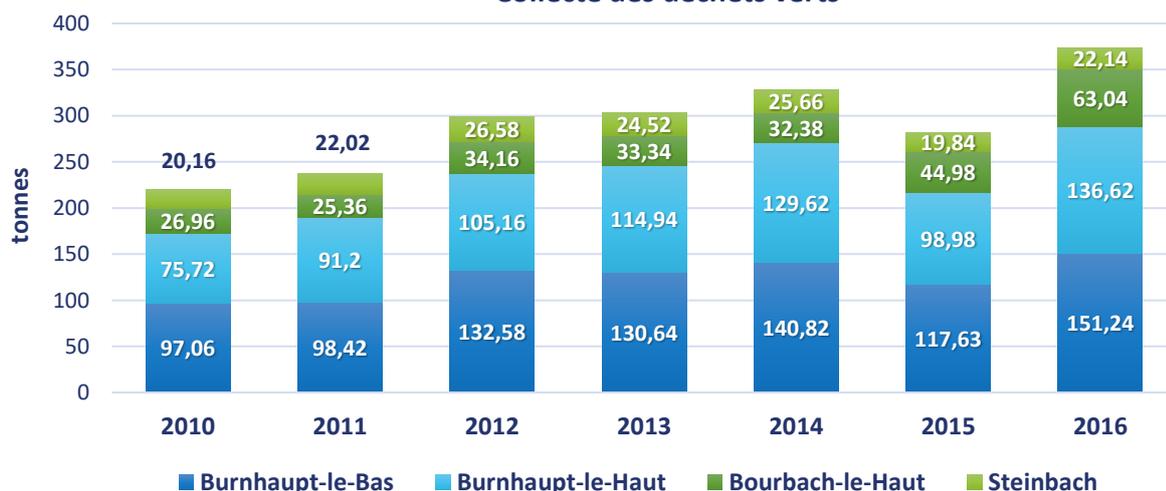
Les déchets verts



Poursuite du dispositif depuis 2006, avec la mise en place de bennes pour les communes de Burnhaupt-le-Haut et Burnhaupt-le-Bas, Steinbach et Bourbach-le-Haut.

Aussi, durant plusieurs semaines (de mai à octobre – novembre), une benne destinée à la collecte de ces déchets est déposée le vendredi après-midi et retirée le lundi matin, ceci permet de délester les apports à la déchèterie mais également de réduire les déplacements.

Collecte des déchets verts



La hausse des tonnages (373,04 t – soit 6,9 kg/hab, contre 281 t en 2015) est une tendance observée également dans les déchèteries. Toutefois, il faudrait développer les filières alternatives, comme le mulching pour le gazon, le broyage pour les branchages...



Collecte de vêtements



Ce sont des associations qui gèrent les conteneurs à vêtements disséminés sur le territoire du SMTC.

Cinq conteneurs *Le RELAIS EST* sont présents à la déchèterie d'Aspach-le-Haut.

3. COLLECTES DES ORDURES MÉNAGÈRES ET ASSIMILÉS



On comprend par ordures ménagères et assimilés :

- ➔ les **ordures ménagères résiduelles (OMR)**,
- ➔ les **biodéchets**.

3.1 Evolution du service

Depuis la mise en place de la redevance incitative (ex-CCCE : 2007 / ex-CCPT : 2010 / Burnhaupt-le-Bas et Burnhaupt-le-Haut : 2011), les tonnages d'ordures ménagères poursuivent leur diminution régulièrement, d'année en année.

La mise en place de la collecte des biodéchets a accentué cette tendance, offrant aux usagers la possibilité de trier encore plus leurs déchets.

La performance en matière d'ordures ménagères (93,6 kg/hab/an) –toujours en baisse– se situe en-dessous de la moyenne départementale (213 kg) et nationale (268 kg). Le SMTC reste sous la barre des 100 kg par habitant, ce qui fait du syndicat une des collectivités les plus performantes de France !

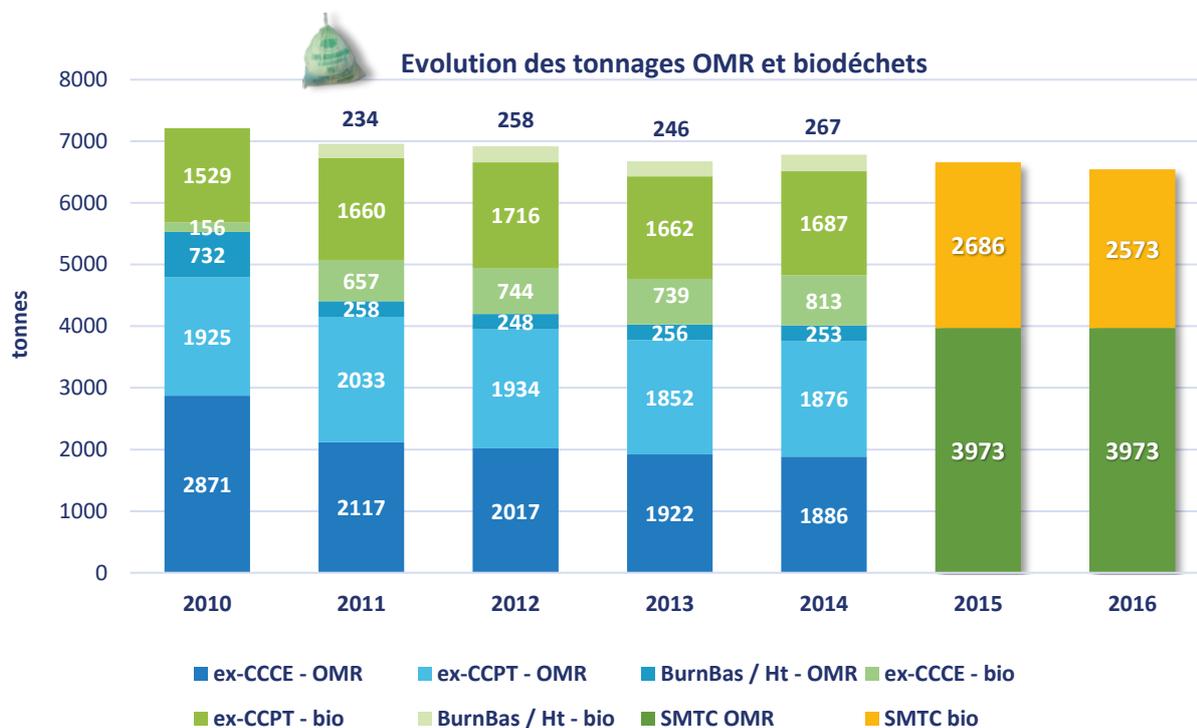
Pour ce qui est des biodéchets, la production par habitant (60,6 kg) a un peu diminué, mais cela reste une performance remarquable.

Au 1^{er} janvier 2015, le nouveau contrat de collecte est entré en vigueur, il se substitue à celui des trois entités. Les statistiques seront dorénavant globales. Le constat reste le même, diminution des OMR !

Tonnes	2010		2011		2012		2013		2014	
	OMR	BIO	OMR	BIO	OMR	BIO	OMR	BIO	OMR	BIO
Ex-CCCE (CCTC, 2014)	2 871	156	2 117	657	2 017	744	1 922	739	1 886	813
Ex-CCPT (CCTC, 2014)	1 925	1 529	2 033	1 639	1 934	1 716	1 852	1 662	1 876	1 687
Burnhaupt-Bas / Haut	732	0	258	234	248	258	256	246	253	267
SMTC	5 528	1 896	4 408	2 530	4 199	2 718	4 030	2 647	4 015	2 768
<i>kg/hab/an</i>	<i>135,9</i>	<i>46,6</i>	<i>106,1</i>	<i>60,9</i>	<i>100,5</i>	<i>65,0</i>	<i>96,3</i>	<i>63,2</i>	<i>95,4</i>	<i>65,7</i>

Tonnes	2015		2016	
	OMR	BIO	OMR	BIO
SMTC	3 973	2 686	3 973	2 573
<i>kg/hab/an</i>	<i>94,6</i>	<i>63,9</i>	<i>93,6</i>	<i>60,6</i>





3.2 Financement du service

Les collectivités membres du SMTC sont toutes à la redevance incitative et ont souhaité conserver la facturation. Elles établissent ainsi les tarifs en fonction des volumes et des fréquences de collecte des OMR (une fois par semaine = C1 ou tous les 15 jours = C0,5).

CCTC	60 l	80 l	120 l	140 l	180 l	240 l	340 l	360 l	660 l
C1	269,33 €	316,16 €	408,72 €	455,00 €	547,56 €	686,92 €	918,32 €	965,12€	1 660,36€
C0,5	200,20 €	223,08 €	269,36 €	292,76 €	339,04 €	408,72 €	524,68 €	547,56€	895,44 €

Burnhaupt-le-Bas / le-Haut	60 l (1 pers.)	80 l	120 l	180 l	240 l	360 l	660 l
C0,5	170,00 €	238,00 €	295,00 €	380,00 €	470,00 €	650,00 €	1 090,00 €

3.3 Les conteneurs

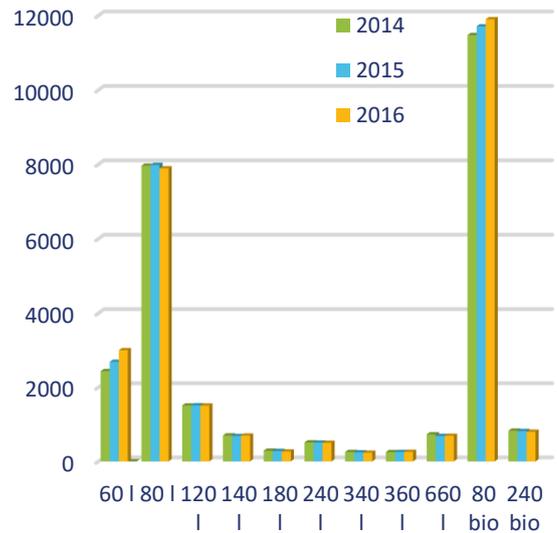
Au 1^{er} janvier 2013, le SMTC a repris en régie la gestion du parc de bacs d'ordures ménagères et de biodéchets. L'état du parc de bacs gris au 31 décembre 2016 (nombre de bacs en place) était de :

	Année	60l	80l	120l	140l	180l	240l	340l	360l	660l	TOTAL
CCTC	2016	3 000	6 737	1 373	697	233	483	235	236	656	13 658
	2015	2 686	6 855	1 380	683	247	490	243	232	653	13 469
	2014	2 436	6 888	1 375	700	255	493	254	228	698	13 327
Burn.Ht Burn.Bas	2016	-	1 154	133	-	33	16	-	21	33	1 390
	2015	-	1 130	133	-	34	16	-	22	32	1 367
	2014	-	1 093	137	-	34	18	-	23	31	1 336
TOTAUX	2016	3 000	7 891	1 506	697	266	499	235	257	689	15 048
	2015	2 686	7 985	1 513	683	281	506	243	254	685	14 836
	2014	2 436	7 963	1 508	700	288	510	254	250	729	14 663



La dotation en bacs biodéchets est de :

	Année	80l	240l	TOTAL
CCTC	2016	10 576	763	11 339
	2015	10 406	779	11 185
	2014	10 210	799	11 009
Burn.Ht Burn.Bas	2016	1 324	36	1 360
	2015	1 301	38	1 339
	2014	1 292	30	1 322
TOTAUX	2016	11 900	799	12 699
	2015	11 707	817	12 524
	2014	11 475	828	12 331



Sur l'ensemble du parc, voici les mouvements pour l'année 2016, soit 1384 interventions :

	OMR	BIO
↘ Dotations	306	309
↻ Echanges	464	17
↕ Retraits	137	106
✂ Réparations	33	26



Le fichier de gestion du parc est lié à celui du contrôle d'accès. Il est ainsi mis à jour simultanément lorsqu'un usager souhaite une carte pour accéder à la déchèterie.

En 2016, il y a eu 37 746 modifications sur la base de données, liées à la création d'un compte pour un nouvel usager, à des interventions sur les bacs...

Le logiciel de gestion, Proflux (de la Société Tradim) figure parmi l'un des meilleurs outils de redevance incitative en France, du fait de sa convivialité et de sa polyvalence.

4. ACTIONS DE SENSIBILISATION ET DE PREVENTION

La qualité du tri est directement liée aux habitudes des consommateurs, aussi faut-il constamment communiquer afin de répéter le message pour éviter les dérives.

Les actions de sensibilisation et de prévention s'inscrivent aujourd'hui dans le programme Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage. Elles sont pour la plupart réalisées par les 4 ambassadeurs du tri « seniors » et les deux chargés de mission.



Calendrier du tri



Le calendrier, à la fois un guide du tri et un document d'information, comporte non seulement les dates de collecte sélective, mais aussi celles des ordures ménagères pour l'ensemble des communes du SMTC. Y figurent également de nombreux renseignements : horaires de déchèteries, collectes spécifiques...

Mémo-tri

Ce document a été mis à jour en fin 2016 avec la charte graphique correspondant aux outils de communication du programme TZDZG, toujours dans un format A4 en 3 volets, reprenant les informations, essentiellement via des images avec les consignes pour les 3 flux, les déchèteries et autres infos pratiques.



Sensibilisation des élus et des communes

La mise à jour du règlement de collecte permet de remettre à plat les modalités pratiques, liées à l'organisation des collectes et des incidents (travaux, intempéries...). Ce document a été transmis à l'ensemble des collectivités membres.

Habitat vertical



Une sensibilisation spécifique a été effectuée auprès des habitants des quartiers équipés de conteneurs enterrés, notamment lors de la distribution des badges d'accès, des sacs de pré-collecte et de la documentation d'information.

Participation à diverses manifestations

Fête des voisins au Bel Air : animation course relais auprès des enfants du quartier, Alsacienne Cyclo-sportive (sensibilisation au tri des bénévoles, tenue d'un stand).

Sensibilisation de différents publics

- Élèves du lycée Charles Pointet en section service et cuisine (4 interventions), bénévoles de l'épicerie sociale et organisation de la visite de l'usine de compostage.
- Sensibilisation des élèves de la formation « Assistant(e) de vie aux familles » de l'AFPA au développement durable : coordination de la session de formation, sensibilisation au tri et au devenir des déchets, encadrement et conception d'un guide de bonnes pratiques professionnelles.



Animation en déchetterie

Dans le cadre d'une action organisée par la CCTC (jardin au naturel) sensibilisation des usagers sur les alternatives le jardinage au naturel et les alternatives aux pesticides, ainsi que 6 demi-journées de présence pour échanger avec les utilisateurs sur le tri.



Animations diverses

- ➔ Au périscolaire d'Aspach / Michelbach, 8 séances sur diverses thématiques (créations d'œuvres d'art autour des déchets, bricolage malin, animations autour du compost ...).
- ➔ Au Centre Socio-Culturel de l'Agora du Bel air :
 - ✓ **Périscolaire : 5-10 ans, sur inscription, thématiques abordées** : « les déchets du goûter », « bricolage déchet », jeu de l'oie autour des déchets, « autour du compost », et création d'un jeu type jeu de l'oie par les enfants avec la thématique déchets.
 - ✓ **Groupe « jeunes »** : 11-17 ans. Créneau ouvert, sans inscription. Projet de création de costumes avec des déchets suivi d'un défilé de mode.
 - ✓ **Groupe « mamans »** : ouvert aux mamans, groupe de discussions. L'objectif était de fabriquer des produits d'entretiens et cosmétiques maison, écologiques, économiques tout en échangeant sur la thématique des déchets au sein du quartier.

Animations communes avec le SM4

Participation à l'Espace de gratuité au marché de Thann ainsi qu'au salon de la récupération de Vieux Thann (aide à la mise en place, présentation du syndicat et sensibilisation aux consignes de tri, présentation du nouveau bioseau).

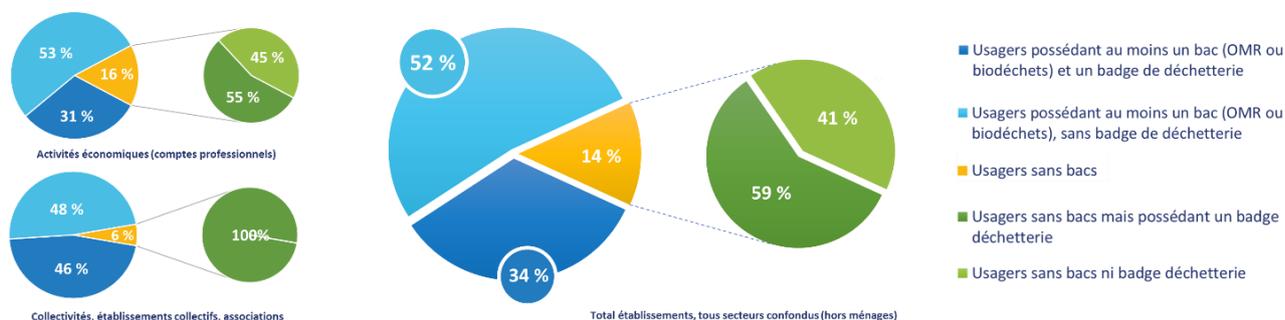
Travail de terrain et d'enquêtes par les ambassadeurs



4926 foyers contactés, 2053 ont été sensibilisés directement, 2873 ont reçu un avis de passage. Ce travail a permis d'envoyer 199 courriers à des usagers non répertoriés sur le logiciel de facturation et d'en inscrire 120.

5. COLLECTE DES DECHETS NE PROVENANT PAS DES MENAGES

La collecte des DMA ne provenant pas des ménages concerne 819 établissements tous secteurs confondus. On estime que le SMTC collecte les OMA de 9 établissements sur 10 en porte à porte (706 établissements en collecte conteneurisée + collecte sélective des sacs jaunes).



Taux et répartition des équipements (conteneurs et badges d'accès en déchetterie) des activités économiques, collectivités, établissements collectifs et associations collectés par le SMTC au 1^{er} juillet 2016

A ce jour, il n'y pas de tonnage ou de volume maximal individuel au-delà duquel un producteur de déchets non ménagers ne peut être collectés.



Les entreprises, artisans et commerçants se rendent directement à la déchèterie. Ils sont autorisés à y déposer leurs déchets ; en contrepartie, ils sont tenus de régler un montant en fonction de la nature et du volume apportés.

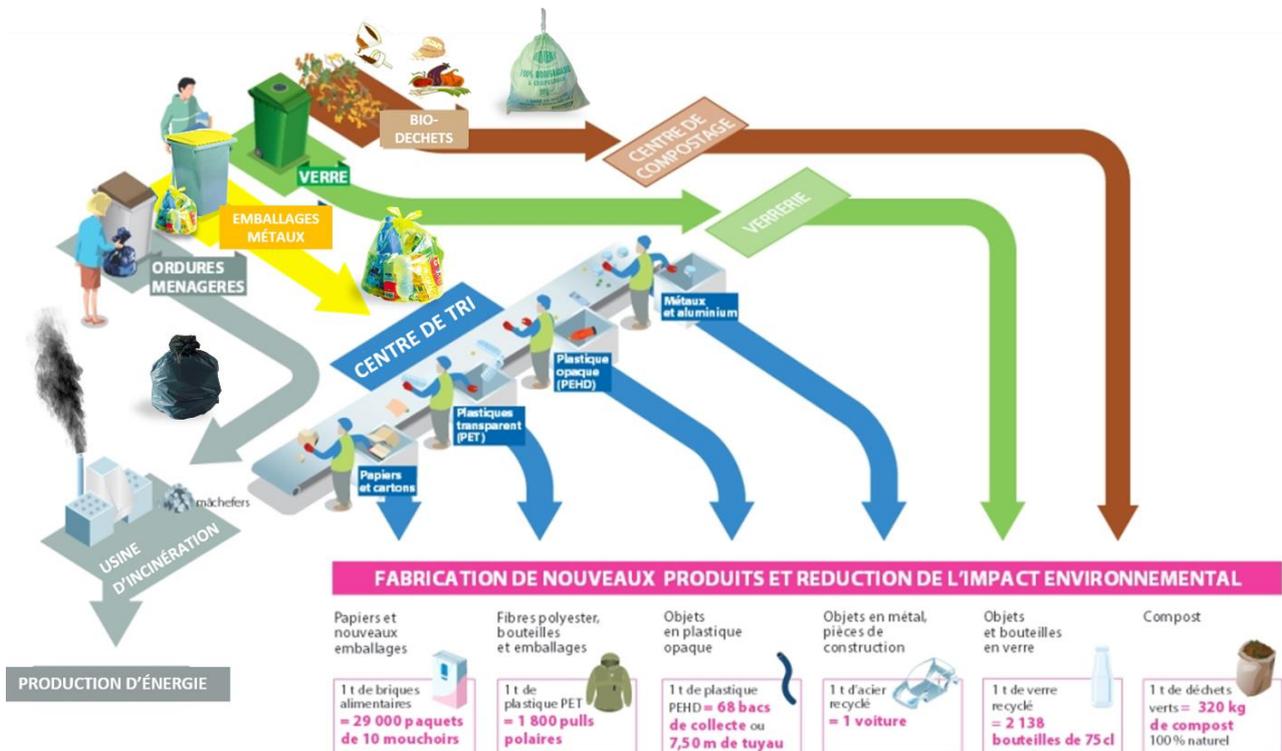
Pour une gestion adéquate de ces apports, une régie de recettes a été mise en place avec les tarifs suivants:

- ✓ **Tout – venant** (encombrants) : 15 € le ½ m³
- ✓ **Gravats** : 13 € le ½ m³
- ✓ **Déchets verts** : 7,5 € le ½ m³
- ✓ **Bois** : 5,5 € le ½ m³
⇒ Les facturations se feront par tranche de ½ m³.
- ✓ **Remplacement badges « PASS DECHETS »** 10 € - pour tous les utilisateurs
- ✓ **Dépôt de déchets contraire au règlement** 150 € (forfait) - pour tous les utilisateurs

Avec le contrôle d'accès, il est plus facile de gérer l'accès de ce type d'utilisateurs. Globalement les entrées ont diminué, mais il faut poursuivre notre travail avec le prestataire sur l'identification des professionnels qui ne se déclarent pas.

	2013	2014	2015	2016	Evolution 2016/2015
Visites Prof.	1111	1021	861	856	- 0,5 %
Visites totales	99 756	94 158	87 433	90875	+ 3,9 %
%	1,11	1,08	0,99	0,94	/

6. TRAITEMENT



6.1 Traitement des déchets recyclables et des déchets occasionnels

Les emballages ménagers, les papiers et les cartons sont triés en 10 filières au centre de tri COVED d'Aspach-le-Haut.

Le SMTC est signataire d'un contrat avec Eco-Emballages et il en assure la gestion.

Le négoce de la reprise des emballages plastiques issus du tri sélectif a été confié à Valorplast, pour les autres matériaux, c'est le négoce de COVED qui l'assure, tout comme pour certains flux de déchets occasionnels (gravats, métaux, plâtre, encombrants, déchets verts, etc.).

La majeure partie des filières REP est gérée en régie par le SMTC.

Recyclage

- ✓ **Bouteilles et emballages plastiques** : Valorplast ;
- ✓ **Cartons** : négoce COVED (via la Valorisation Garantie Opérateur - VGO) ;
- ✓ **Journaux – magazines** : négoce COVED (via la VGO)
- ✓ **Briques alimentaires** : négoce COVED (via la VGO)
- ✓ **Emballages métalliques et acier** : négoce COVED (via la VGO)
- ✓ **Verre** : OI (88170 Gironcourt)
- ✓ **Gravats** : TRITER (68700 Aspach-Michelbach)
- ✓ **Métaux** : CERNAY ENVIRONNEMENT (68700 Cernay)
- ✓ **Plâtre** : RITLENG (67270 Rohr)



Traitements divers

➔ Traitement spécifique :

- ✓ **Huile moteur et végétale** : Ets GRANDIDIER (88330 Rehaincourt) / SEVIA-VEOLIA
 - ✓ **Batteries** : CERNAY ENVIRONNEMENT (68700 Cernay)
 - ✓ **Piles** (COREPILE / Euro-Bat-Tri 38297 St Quentin Fallavier)
 - ✓ **DEEE** (via COVED Illzach ou Saran vers REMONDIS sauf hors froid) : écrans, PAM, Froid, Hors Froid (démantelés chez COVED et recyclage chez DERICHBOURG)
 - ✓ **DDS** (déchets diffus spécifiques) : EcoDDS
 - ✓ **Hors DDS** : TREDI 68490 Hombourg
 - ✓ **Mobilier** : EcoMobilier (bois, métal, plastique)
- ➔ **Compostage** : déchets verts (Plateforme de Compostage 68700 Aspach-Michelbach ou TRITER)
 - ➔ **Enfouissement** : encombrants (ISDND 68210 Retzwiller)
 - ➔ **Broyage** : bois (TRITER 68700 Aspach-Michelbach)
 - ➔ **Réutilisation** : vêtements (Terre des Hommes 68500 Guebwiller – LE RELAIS 68270 Wittenheim).



6.2 Traitement des ordures ménagères résiduelles

Le traitement des OMR a été transféré au SM4 (Syndicat Mixte à Vocation Multiple pour le Traitement des Déchets Ménagers du Secteur IV).

Les OMR produites sur le territoire du SMTC, ainsi que les refus de compostage sont incinérés avec valorisation énergétique à l'UIOM de Sausheim ou à l'UIOM de Colmar (unités partenaires du SM4). Les refus de tri sont quant à eux incinérés en tant que Combustibles Solides de Récupération (CSR) en Allemagne.

6.3 Traitement des biodéchets

Le traitement des biodéchets a été transféré au SM4. Les biodéchets collectés séparément sur le territoire du SMTC sont dès lors compostés sur la plateforme de compostage d'Aspach-Michelbach

Le compost issu du process est normé NFU 44-051 et répond aux exigences de l'éco-label européen « amendements organiques ».

7. TAUX DE VALORISATION DES DECHETS

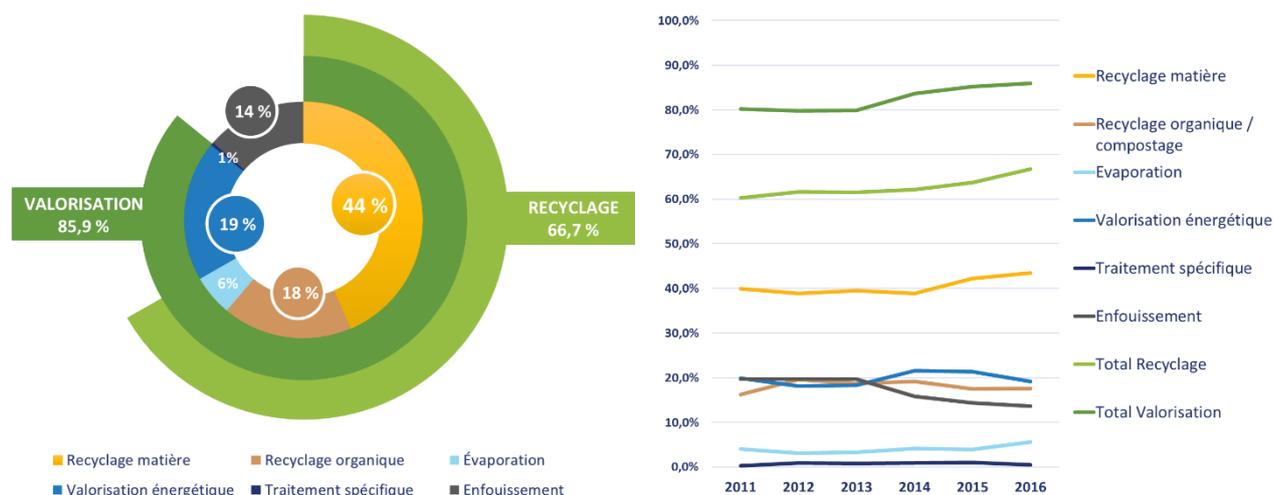
	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Recyclage matière	39,9%	38,9%	39,5%	38,9%	42,3%	43,5%
Recyclage organique	16,3%	19,6%	18,7%	19,2%	17,5%	17,6%
Evaporation	4,0%	3,1%	3,3%	4,1%	4,0%	5,6%
RECYCLAGE	60,2%	61,6%	61,5%	62,1%	63,8%	66,7%
Valorisation énergétique	19,9%	18,2%	18,4%	21,5%	21,4%	19,2%
VALORISATION	80,2%	79,8%	79,9%	83,7%	85,2%	85,9%
Traitement spécifique	0,3%	0,9%	0,9%	1,0%	1,0%	0,5%
Enfouissement	19,7%	19,7%	19,7%	15,9%	14,3%	13,6%

Répartition et évolution des modes de traitement et des taux de valorisation rapportés au tonnage global de DMA produits entre 2011 et 2016 (gravats et déblais inclus)

	Ordures ménagères	Biodéchets	Déchetteries	Collecte sélective
Recyclage matière	-	-	48,34%	88,95%
Recyclage organique / compostage	-	48,0%	22,10%	-
Évaporation	-	30,0%	-	-
Valorisation énergétique	100%	1,7%	-	11,05%
Traitement spécifique	-	-	1,07%	-
Enfouissement	-	-	28,49%	-

Répartition des modes de traitements par flux de déchets traités en 2016





Taux de valorisation rapporté au tonnage global de DMA pour l'année 2016 - Répartition et évolution des modes de traitement et des taux de valorisation entre 2011 et 2016 (gravats et déblais inclus)

Près de 90 % des déchets collectés sélectivement (biodéchets, emballages, papiers, cartons et verre) sont recyclés (recyclage matière et organique). La part restante, correspondant aux refus de tri et autres non-conformités, est incinérée avec valorisation énergétique.

Plus de 70 % des déchets occasionnels collectés en déchetterie trouvent une valorisation en recyclage, en compostage ou bien en traitement spécifique (régénération pour l'huile par exemple...). La part restante correspond aux bennes « encombrants » ou « tout-venant ».

Ces derniers, qui représentent encore près de 30 % des déchets occasionnels, sont actuellement envoyés en enfouissement. Cependant, depuis la mise en place de la filière Eco-Mobilier au 1^{er} janvier 2015, la quantité de déchets enfouis a nettement diminué : 13,6 % des tonnages globaux de DMA en 2016 contre 15,9 % en 2014, soit une baisse de 10 kg/an/hab.

Ainsi, en 2016, 66,7 % des DMA produits sur le territoire sont recyclés (recyclage matière ou organique) et **19% sont valorisés énergétiquement** par incinération. **Soit un taux de valorisation global de 85,9 %.**

Fort de ces performances, le SMTC atteint et dépasse dès à présent les objectifs nationaux fixés par la loi **TECV** et le **Plan de réduction et de valorisation des déchets 2014-2020** (valorisation matière des déchets non dangereux non inertes de 55 % en 2020 et de 60 % en 2025).



III. INDICATEURS FINANCIERS 2016

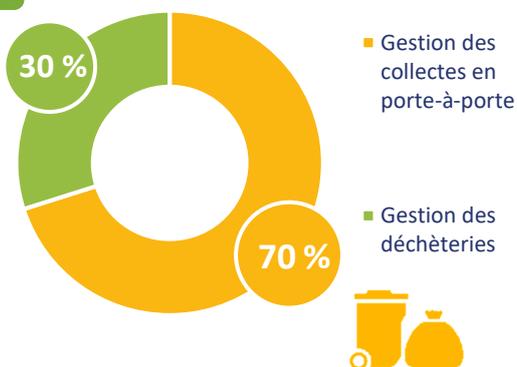
Les éléments financiers détaillés ci-après sont issus de la matrice ComptaCoût. Cette matrice a été créée par l'ADEME selon une méthode d'analyse spécifique.

Les données présentées comprennent les dépenses et recettes, le coût aidé et le coût complet.

1. DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Ensemble des dépenses

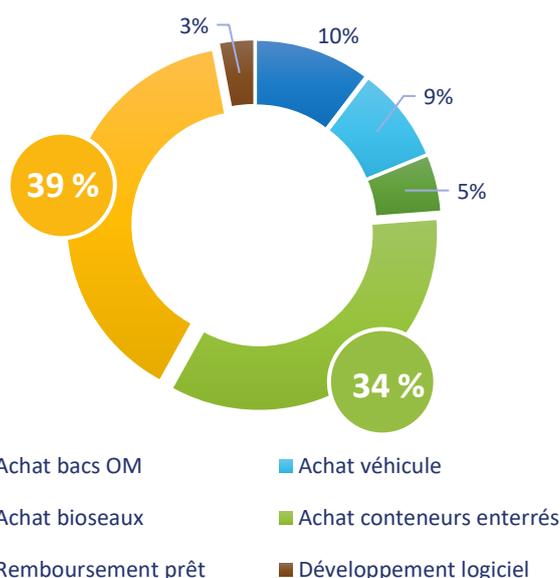
Types de dépenses	Coût (en euros HT)	Coût (en euros TTC)
Gestion des collectes en porte-à-porte	3 976 915	4 264 422
Gestion des déchèteries et bennes déchets verts	1 238 099	1 357 381
TOTAL	5 215 014	5 621 803
- dépenses d'investissement	- 146 569	- 163 147
Dépenses de fonctionnement	5 068 445	5 458 656



Le tableau ci-dessus reprend l'ensemble des charges supportées par le SMTC, il s'agit du **coût complet, soit rapporté à l'habitant : 129,95 € HT.**

Dépenses d'investissement

Types de dépenses	Coût (en euros HT)	Coût (en euros TTC)
Achat de bacs OM	13 970	16 764
Achat d'un véhicule	11 538	13 845
Achat de bioseaux	6 703	8 044
Achat de conteneurs enterrés	46 484	55 780
Remboursement de prêt	63 674	63 674
Frais de développement logiciel	4 200	5 040
TOTAL	146 569	163 147



Détail des dépenses fonctionnelles et de prévention

En euros HT

Types de dépenses	Coût
Charges de structure	385 472
Communication	24 028
Prévention	24 028
TOTAL	433 528



Détail des dépenses liées à la collecte et au traitement des déchets hors déchetteries par étape et par flux

En euros HT

Type de déchets	Dépenses fonctionnelles et de prévention	Pre-collecte	Transport	Transfert - Traitement	TOTAL
Déchets résiduels	138 526	97 526	599 112	821 131	1 656 295
Verre	7 223	1 551	75 614	-	84 388
Recyclables	96 062	94 555	337 667	621 427	1 149 711
Biodéchets	90 876	98 789	671 025	225 831	1 086 521
TOTAL	332 687	292 421	1 683 418	1 668 389	3 976 915

Détail des dépenses liées à la gestion des déchèteries par flux

En euros HT

Flux	Dépenses fonctionnelles et de prévention	Collecte et gestion déchèterie	Transport	Transport Traitement	TOTAL
Compostage	100 841	104 495	439 797	-	1 238 099
Valorisation matière ou énergie		33 576		-	
Stockage des déchets non dangereux		457 880		-	
Traitement des inertes		16 129		-	
Déchets dangereux		-	54 751		
Compostage déchets verts PAV		-	-	30 630	
TOTAL		100 841	612 080	439 797	



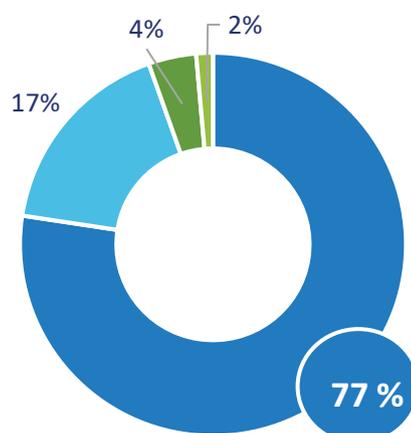
2. RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les sources de financement

En euros

Type de recette	
Contribution	4 453 390
Soutiens des éco-organismes	989 318
Vente de matériaux recyclés	231 826
Autres (emplois aidés, produits divers, subventions...)	79 651
TOTAL	5 754 185

■ Contribution ■ Soutiens éco-organismes
 ■ Vente de matériaux recyclés ■ Autres



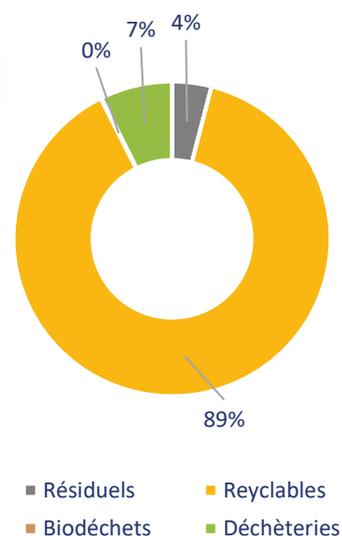
Les soutiens à la tonne triée, versés par Eco-Emballages, ainsi que la revente des matériaux ne suffisent pas à équilibrer le service. Ils représentent néanmoins près de 21 % des recettes totales.

Les contributions des Communautés de Communes membres représentent la majeure partie de nos recettes, nous permettant ainsi d'équilibrer notre budget.

Montant des recettes par flux de déchets

En euros

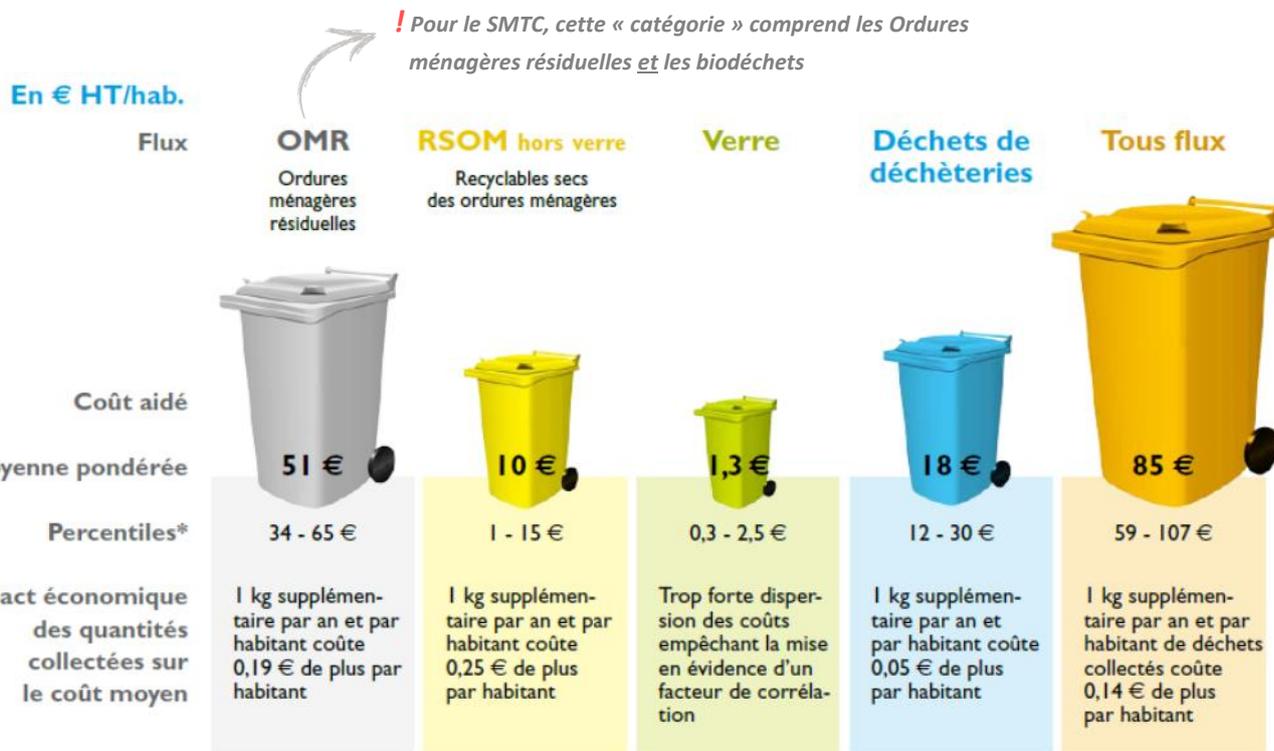
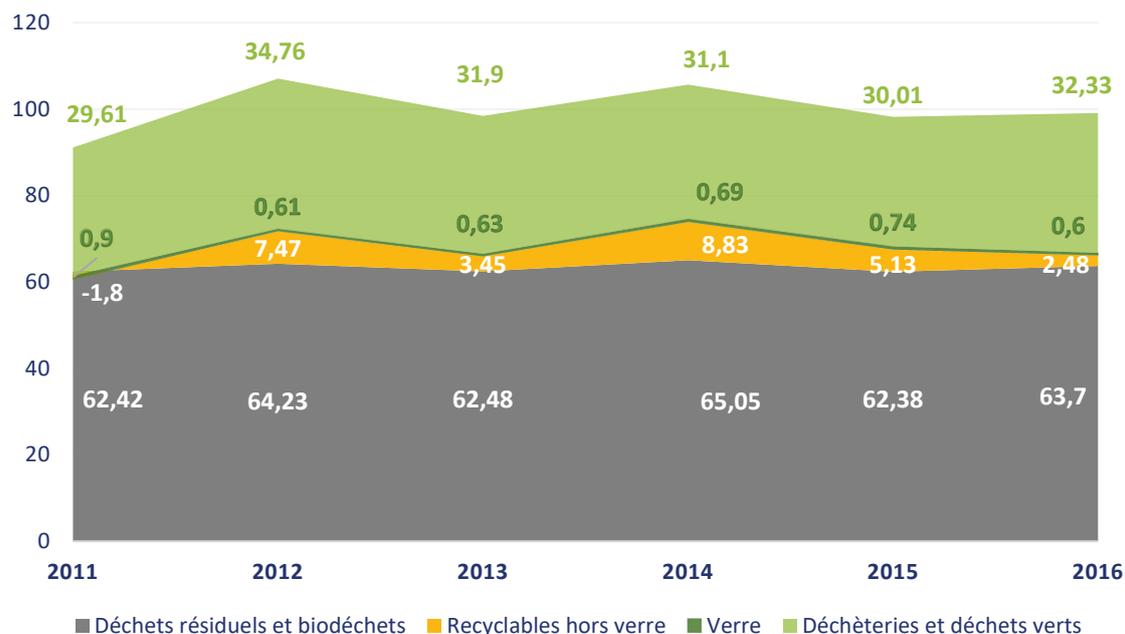
	Déchets résiduels	Emballages recyclables	Biodéchets	Déchèterie	TOTAUX
Soutiens éco-organismes	48 436	887 475	-	53 407	989 318
Vente matériaux	-	201 093	-	30 733	231 826
Reprises des subventions d'investissement	-	-	-	5 344	5 344
Subventions de fonctionnement	979	1 958	979	979	4 895
TOTAL	49 415	1 090 526	979	90 463	1 231 383



Coûts aidés des déchets par flux

Le coût aidé est calculé en déduisant du coût complet (soit la somme des charges) les recettes industrielles, les soutiens des sociétés agréées et les aides diverses.





* Percentiles : 80% des collectivités dans cette fourchette de coûts

Répartition des coûts par tonnes selon les collectivités françaises, par flux de déchets - Source ADEME

On observe une relative stagnation du coût par habitant sur les 3 dernières années ; la légère baisse entre 2014 et 2015 est liée à l'amélioration de la qualité du tri, donc une hausse des tonnes recyclées. Aujourd'hui le coût aidé du SMTC est de 99,1 € HT/habitant.

Par rapport au niveau national, nous sommes relativement bien situés. Le coût par habitant pour la déchèterie reste élevé (32 €), mais ceci s'explique par la forte fréquentation et les apports élevés sur cette dernière et la grande diversité de filières. Ceci nous conforte dans notre réflexion sur la nécessité de mieux trier les bennes qui nous coûtent le plus cher, à savoir le tout-venant, le bois, voire les gravats.



CONCLUSION

Avec le label **Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage**, l'année 2016 a vu la montée en puissance des actions de sensibilisation : nombreuses interventions des ambassadeurs (écoles, périscolaires, lycées...), la réalisation d'un guide avec l'AFPA pour les « assistants de vie aux familles » mais aussi la participation active à des manifestations de grande envergure comme le salon de la récupération (SM4) ou encore l'Alsacienne Cyclo sportive, gestion des déchets en partenariat avec l'organisation pour en faire une « éco-manifestation ».

Le SMTC reste également partenaire dans la mise en œuvre du programme d'écologie industrielle et territoriale avec la MEF (Plateforme MDE – Maison de l'Emploi, nouveau nom en 2017).

L'étude de préfiguration, diagnostic du territoire (usagers collectés par le service, tant les particuliers que les petites activités économiques, manifestations...) a été réalisée parallèlement aux actions TZDZG, ce qui signifie que le basculement initialement prévu en 2016 vers un **contrat d'objectifs déchets et économie circulaire** (CODEC) se fera courant 2017. Cela permettra d'utiliser les crédits du TZDZG sur une deuxième année complète avant d'entrer dans le dispositif financier du CODEC pour les 3 années suivantes.

Les performances en matière de **collecte des emballages** continuent de s'améliorer (baisse importante du taux de refus et poursuite des **ordures ménagères** résiduelles), lié au travail de terrain de l'**équipe des seniors**. D'ailleurs les usagers apprécient ce nouveau contact, ces moments de rencontre privilégiés qui permettent un échange plus vivant, plus humain que simplement par courrier ou par téléphone.

2017 sera également l'occasion de travailler sur la gestion des déchets en déchèterie : réaménagement en vue de la mise en place de nouvelles filières et caractérisations des bennes « tout-venant » afin de mieux visualiser leur contenu et d'en améliorer le tri.

Le SMTC est un syndicat reconnu nationalement pour sa **politique « déchets »**, faisant partie des collectivités produisant moins de 100 kg par habitant d'ordures ménagères. Son équipe est appelée à témoigner fréquemment auprès **d'instances nationales** sur son expérience, telles que l'Ademe, le Réseau Compost +, le réseau « Zéro Waste France ».



 **REPENSER**

 **RÉDUIRE**

 **RÉUTILISER**



**OBJECTIF
ZÉRO
DÉCHET**

 **RECYCLER**



Syndicat Mixte de Thann Cernay

2 rue des Genêts – Aspach-le-Haut 68700 ASPACH-MICHELBACH
www.smtc68.fr – contact@smtc68.fr – 03 89 75 29 05
